

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact**

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception :  
2 février 2015

Dossier complet le :  
2 février 2015

N° d'enregistrement :  
2015-001485

**1. Intitulé du projet**

**Modernisation de l'échangeur de Saintes, sur l'Autoroute A10,  
Commune de Saintes - Charente-Maritime (17)**

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom **BERNARD** Prénom **Sophie**

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale **ASF – Direction Régionale Ouest Atlantique**

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale **BERNARD Sophie, Directrice Régionale d'Exploitation**

RCS / SIRET **15 7 2 1 1 3 9 9 9 6 1 5 2 2 1 Z 1** Forme juridique **Société anonyme**

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et  
dimensionnement correspondant du projet**

| N° de rubrique et sous rubrique  | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique  |
|--|---|
| 6° Infrastructures routières<br>b) Modification ou extension non<br>substantielle d'autoroutes et voies<br>rapides, y compris échangeurs | Modernisation de l'échangeur de Saintes, sortie 35 de l'Autoroute A10, reliant Bordeaux à Paris.<br>Elargissement de la zone de péage par création d'une voie supplémentaire en sortie. |

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

**4.1 Nature du projet**

Le projet se situe à la sortie 35 (Saintes) de l'autoroute A10, reliant Bordeaux à Paris. Le péage connecte l'A10 à la rocade Ouest de l'agglomération de Saintes (RD137), sur la commune de Saintes.

Le projet consiste en l'extension limitée de la gare de péage, par la création d'une voie de passage supplémentaire, côté Sud, dans le sens de la sortie de l'autoroute. La gare existante passera donc de 6 à 7 voies en sortie. Les 3 voies en entrée sont conservées sans modification.

Les travaux seront réalisés dans les emprises existantes. La voie supplémentaire est implantée en accotement de la gare existante, sur des zones majoritairement minéralisées.

## 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre des études d'amélioration de son réseau d'exploitation, ASF a étudié les possibilités d'extension de la gare de péage de Saintes. Deux scénarios ont été envisagés : une extension au Nord ou une extension au Sud de la gare de péage actuelle. La réalisation de l'étude écologique réalisée par Biotope a permis de déterminer les enjeux et sensibilités au droit des zones concernées par les variantes étudiées. Ces enjeux ainsi que les contraintes techniques ont orienté le choix techniques d'étendre la gare de péage au Sud.

Le projet vise à augmenter la fluidité et la sécurité du trafic en sortie de péage, notamment aux heures de pointe.

La création d'une voie supplémentaire permettra ainsi d'améliorer la situation existante, en assurant notamment une meilleure qualité de service aux clients et en réduisant les émissions polluantes (gaz à effet de serre...) et les nuisances acoustiques.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste à réaliser une voie supplémentaire au Sud, sans augmenter les emprises actuelles de la zone de péage.

Le scénario retenu permet de minimiser les impacts et conséquences sur la gare existante pendant les travaux, en réutilisant au mieux les équipements en place.

La voie supplémentaire étant implantée en partie sur la sur largeur existante de la zone de péage, en limite des zones circulées actuellement, les travaux pourront être réalisés sans effet important sur l'exploitation et l'utilisation de la gare actuelle.

Un pré-diagnostic écologique a été réalisé dans le cadre du projet ; les enjeux naturels identifiés ont ainsi été pris en compte dans la définition du projet et son mode de réalisation.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le scénario retenu permet de minimiser les impacts et conséquences à terme, sur la gare existante en réutilisant au mieux les équipements en place.

La zone du péage n'est pas augmentée. La zone de chaussée est élargie de 5,00 m côté Sud par rapport au bord de la chaussée existante. L'affectation des voies actuelles ne sera pas modifiée. Les réseaux sont très peu impactés.

Les trafics franchissant la barrière de péage seront identiques. Les conditions de circulation et de sécurité seront améliorées.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la procédure de demande d'examen « au cas par cas ».

Dans un souci de complétude, ASF a également fait réaliser un pré-diagnostic écologique sur le secteur aménagé

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre de la procédure d'examen au « cas par cas » conformément au décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux ou d'ouvrages d'aménagements.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques   | Valeur  |
|--|---|
| Caractéristiques du projet :<br>- Longueur :<br>- Largeurs :<br>- Emprises : | Non modifiée<br>+ 5,00 m au Sud<br>+ 455 m <sup>2</sup> |

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de Saintes (17 100)  
Lieu-dit La Rançonnerie

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 0° 39' 50,7" O Lat. 45° 45' 08,8" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 0° 39' 44,7" O Lat. 45° 45' 06,9" N

Point d'arrivée : Long. 0° 39' 57,0" O Lat. 45° 45' 11,2" N

Communes traversées :

Saintes (Charente-Maritime)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le Maître d'Ouvrage a lancé une réflexion générale de modernisation de plusieurs gares de péage sur l'ensemble du réseau concédé. Cependant, chaque projet de modernisation est indépendant des autres. Les localisations géographiques sont très distinctes, sans interaction entre les opérations.

La modernisation de la gare de péage de Saintes est une opération à part entière.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, la zone du projet est occupée par la gare de péage existante : chaussées, voies de péage couvertes, parkings et local technique.

Les éléments du projet seront implantés de manière contiguë à la zone actuelle du péage, domaine autoroutier concédé. L'emprise du projet concerne la bordure Sud de la zone de chaussée actuelle.

Les surfaces d'emprises supplémentaires créées, hors chaussée existante sont d'environ 455 m<sup>2</sup>. Cette surface, est en périphérie et en lien direct avec la chaussée actuelle de la zone de péage.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 décembre 2013 (a fait l'objet d'une évaluation environnementale).

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saintonge Romane : procédure en cours, relancée en juillet 2014.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?   |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| en zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?                             | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | D'après le classement sonore des voies, l'A10 est de catégorie 1, la RD137 de catégorie 2. La voie de péage est classée en catégorie 3.<br>Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routières du réseau national dans le département de Charente-Maritime a été approuvé le 31 juillet 2013. Les cartes de bruit de l'A10 ont été approuvées le 26 janvier 2010. |

|   |                                     |                                     |   |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune de Saintes est couverte par un plan de prévention des risques naturels approuvé le 21 décembre 2011. La commune est concernée par les aléas inondations, mouvements de terrain et tempêtes. Le projet est situé hors des zones d'aléas identifiées.<br>Aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques n'est prescrit sur la commune de Saintes. |
| dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans une zone de répartition des eaux ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Zone de répartition des eaux (arrêté préfectoral du 2 décembre 2003).   |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La zone du péage est incluse dans le périmètre de protection rapprochée (sous-secteur) du captage de Saint-Savinien (Coulonge) permettant l'alimentation en eau potable de l'agglomération rochelaise. Le captage est situé à près de 12 kilomètres au Nord de la zone du projet, sur le fleuve Charentes.  |
| dans un site inscrit ou classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| d'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les sites Natura 2000 les plus proches sont la ZPS FR5412005 « Moyenne vallée de la Charente et Seignes » et le ZSC FR5400472 « Moyenne vallée de la Charente et Seignes et Coran ». Ils sont tous deux, situés à environ 3 km à l'Est du projet.<br>Ces éléments sont développés dans le diagnostic réalisé par le bureau d'étude BIOTOPE, joint en annexe.    |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le centre de la ville de Saintes, situé à 1 600 mètres au Sud-Est de la zone du projet, recèle de nombreux édifices, inscrits ou classés monuments historiques.   |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : |   | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel   |
|-------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Ressources</b>             | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                               | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                               | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les terrassements seront très limités du fait de la nature des travaux envisagés et du contexte topographique dans lequel il s'insère (zone plate).  |
|                               | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les terrassements seront très limités du fait de la nature des travaux envisagés et du contexte topographique dans lequel il s'insère (zone plate).  |
| <b>Milieu naturel</b>         | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'emprise du projet concerne le domaine autoroutier concédé actuel et essentiellement les emprises de la plate-forme actuelle. Les surfaces d'emprises du projet hors chaussée existante ne concernent que des accotements- et trottoirs routiers d'exploitation majoritairement en enrobés.<br>Ces éléments sont développés dans le diagnostic réalisé par le bureau d'étude BIOTOPE, joint en annexe.              |
|                               | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas de nature à impacter la ZPS et la ZSC de la « Moyenne vallée de la Charente et Seignes » du fait de la nature des travaux, de l'éloignement du projet (2,2 km) et des barrières anthropiques existantes (Rocade, centre de Saintes) entre le site du projet et ces sites Natura 2000.<br>Ces éléments sont développés dans le diagnostic réalisé par le bureau d'étude BIOTOPE, joint en annexe. |

|                                |  |                                     |                                     |  |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|                                | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Risques et nuisances</b>    | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | A noter que le projet est situé à proximité immédiate d'une ICPE implantée à proximité de la RN137. Aucun PPRT ni activités SEVESO ne sont recensés à proximité.   |
|                                | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                | Engendre-t-il des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                | Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Commodités de voisinage</b> | Est-il source de bruit ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La gare de péage est située dans une zone d'activités. Les habitations les plus proches sont situées à plus de 250 mètres du site des travaux. En phase travaux, le projet pourra être générateur de bruit pour les activités les plus proches. Les bruits et circulation du chantier ne seront peu ou pas perceptibles par les habitations.<br>La durée du chantier sera courte et réalisée de jour principalement et dans le respect de l'arrêté municipal du 5 juillet 2007 (pas d'utilisation d'engins bruyants avant 8h et après 19h ainsi que les dimanches et jours fériés).<br>Une information / concertation sera effectuée au préalable avec les personnes en charge des activités les plus proches. |
|                                | Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |  |
|                                | Engendre-t-il des odeurs ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de façon à respecter la réglementation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances.<br>A terme, il convient de rappeler que le projet a pour objectif de fluidifier le trafic, et donc de réduire les nuisances.   |
|                                | Est-il concerné par des nuisances olfactives ?                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                | Engendre-t-il des vibrations ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les travaux pourront entraîner des phénomènes vibratoires ponctuels liés à l'utilisation des machines. La durée du chantier sera cependant courte. Une information / concertation avec les personnes en charge des activités les plus proches sera organisée au préalable.<br>Ces vibrations ne seront peu perceptibles par les habitations qui sont plus éloignées.   |
|                                | Est-il concerné par des vibrations ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

|   |  |                                     |                                     |  |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|   | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La barrière du péage fait l'objet d'un éclairage. Celui-ci ne sera pas sensiblement modifié dans le cadre du projet.   |
|   | Est-il concerné par des émissions lumineuses ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Pollutions                                      | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La période des travaux pourra être génératrice d'émission de particules dans l'atmosphère. La durée des travaux sera cependant courte.<br>Des mesures de réduction des émissions de poussières seront prises telles que la limitation de la vitesse des engins de chantiers, ...<br>A terme, bien que le trafic routier soit générateur d'émissions polluantes, le projet n'est pas de nature à augmenter le trafic. Il vise au contraire à fluidifier les circulations permettant de limiter les émissions. |
|   | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le principe d'assainissement général de la zone n'est pas modifié par les aménagements projetés. Les réseaux de collecte et de traitement des eaux ne sont pas modifiés.   |
|   | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les travaux liés à la réalisation de la voie supplémentaire en gare de péage de Saintes pourront générer des déchets inertes. Ceux-ci seront évacués et traités selon la filière adaptée.  |
| Patrimoine /<br>Cadre de<br>vie /<br>Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux de modernisation de la gare de péage de Saintes ne seront pas de nature à modifier le paysage existant. Ils ne porteront pas atteinte au patrimoine local du fait de leur nature et de leur localisation au droit de la gare de péage actuelle et au sein de la zone d'activités.<br>L'auvent actuel protégeant les voies de péage n'est pas modifié.  |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'opération permettra d'améliorer la fluidité et la qualité de service aux usagers de la gare de péage.  |



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet connu au sens de la réglementation n'est susceptible d'être en interaction avec le projet d'extension de l'échangeur de Saintes.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de modernisation de l'échangeur de Saintes a pour objet l'amélioration de la situation existante. Il vise à fluidifier le trafic et ainsi limiter les émissions de polluants dans l'air.

Il s'agit en effet, de travaux d'amélioration avec aménagements dans les emprises existantes, n'ayant aucune incidence significative sur l'environnement. Il est rappelé que la surface d'emprise du projet hors chaussée existante n'est que de 455m<sup>2</sup>. Elle ne concerne que des zones d'accotements et de trottoirs existants.

Pour les secteurs à enjeux écologiques moyens identifiés à proximité, des principes de mise en défens seront mis en œuvre dans le cadre des travaux. Aucune circulation d'engins ou intervention ne sont prévues dans ou à proximité de ces zones à enjeux. Cependant, des précautions seront prises afin d'éviter d'éventuels dommages.

Au regard de l'analyse réalisée dans le cadre de la présente fiche d'évaluation au cas par cas, ainsi que dans le cadre de l'étude écologique et des milieux naturels, réalisée par le bureau d'étude BIOTOPE (mai et juillet 2013), des enjeux présents au sein de la zone du projet et de la nature même du projet, il ne semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact propre à l'opération de modernisation de la gare de péage de Saintes.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |  |                                     |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1     | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | <b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/>            |

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet  |
|--|
| « Etudes environnementales, milieux naturels, inventaires faune-flore » : dossier réalisé par le bureau d'étude Biotope - Juillet 2013 |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

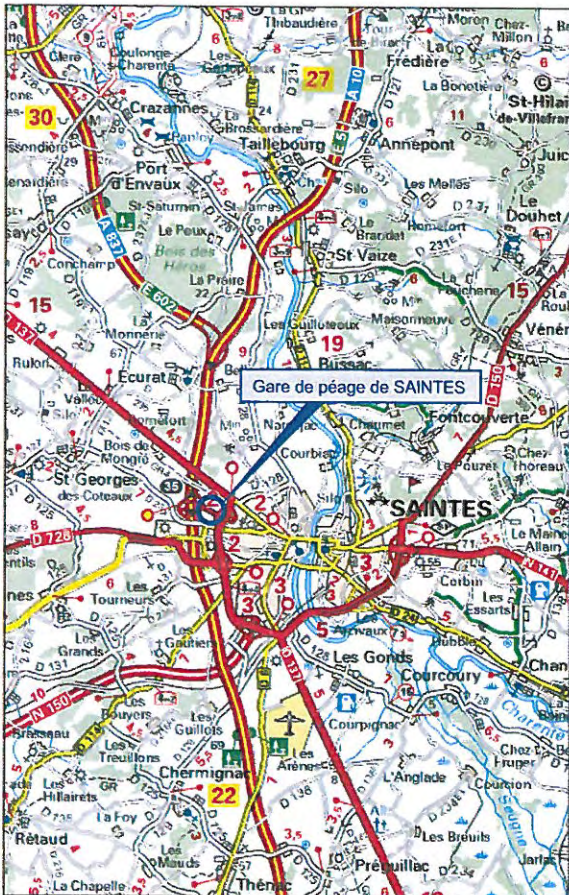
Fait à GRANZAY-GRIPT

le, 19 / 01 / 2015

Signature

**Sophie Bernard**  
Directrice Régionale

**ASF**  
Direction Régionale  
Ouest-Atlantique  
A10 - Échangeur 33  
79360 Granzay-Gript



Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Ouest  
 Europort - 22 avenue Léonard de Vinci  
 33608 PESSAC CEDEX  
 Tél. 06 20 20 20 48 / fax 05 57 89 00 02



AUTOROUTE A10  
 GARE DE PEAGE DE SAINTES

PROGRAMME DE MODERNISATION  
 DE LA GARE

PLAN DE SITUATION

| Phase | N° Plan | Indice | Date       | Folio |
|-------|---------|--------|------------|-------|
| EP    | B1      | 0      | 09/04/2013 | 1/1   |



1. Voie d'entrée sur l'Autoroute A10 – Vue vers le Sud-Ouest



2. Voie d'entrée sur l'Autoroute A10 – Vue vers le Sud-Est



3. Abords du bâtiment de surveillance actuel – Vue vers le Nord



4. Voie Nord d'entrée avec le bâtiment d'exploitation



5. Gare de péage, côté Saintes – Vue vers le Sud



6. Abords de la zone de la barrière de péage



7. Vue d'une voie de péage



8. Voie de sortie Sud du péage



9. Abords Sud de la barrière de péage



10. Talus Sud de la zone de péage – Vue vers le Sud



11. Talus Sud de la zone de péage – Vue vers le Sud-Est



12. Gare de péage, côté A10 – Vue vers le Nord



13. Limite Sud de voirie dans l'entonnement vers l'A10 – Côté Sud



14. Abords Nord de la barrière de péage – Vue depuis la limite Sud de l'entonnement vers l'A10



15. Limite d'emprise Sud, de la zone concédée



16. Fin d'entonnement vers A10 – zone de talus



17. Fin d'entonnement vers A10 – zone de talus – limite Sud



18. Fin de zone de péage, côté A10 – Vue vers le Nord



19. Abords Sud du Parking, côté Saintes



20. Vue de la voie de service, accès depuis Saintes



21. Zone de stationnement PL, côté Saintes, partie Sud



22. Parking VL, côté Saintes, partie Sud



23. Accès à la zone de stationnement, Nord, côté A10

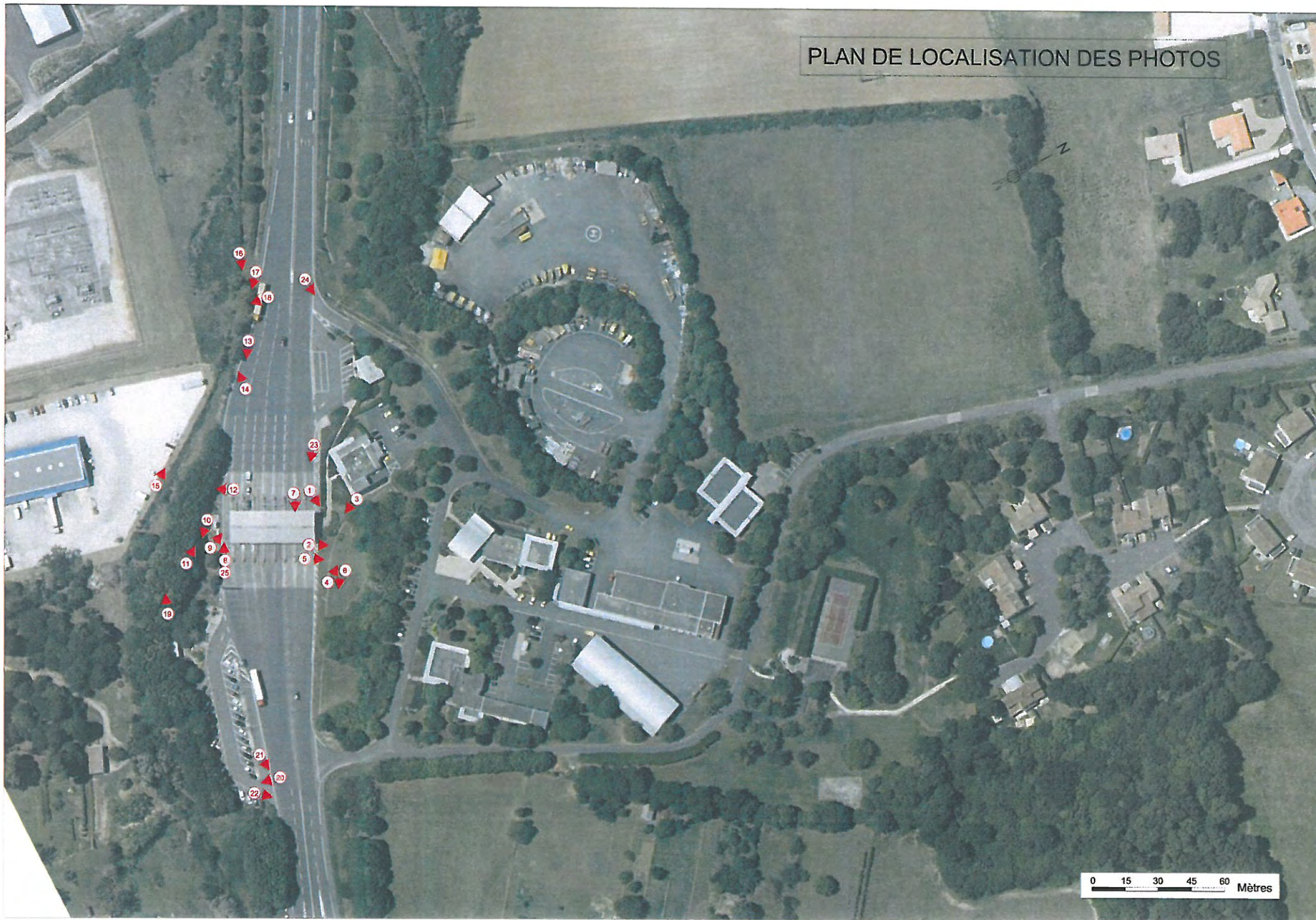


24. Fin d'entonnement Nord, vers A10



25. Voie Sud de la barrière de péage

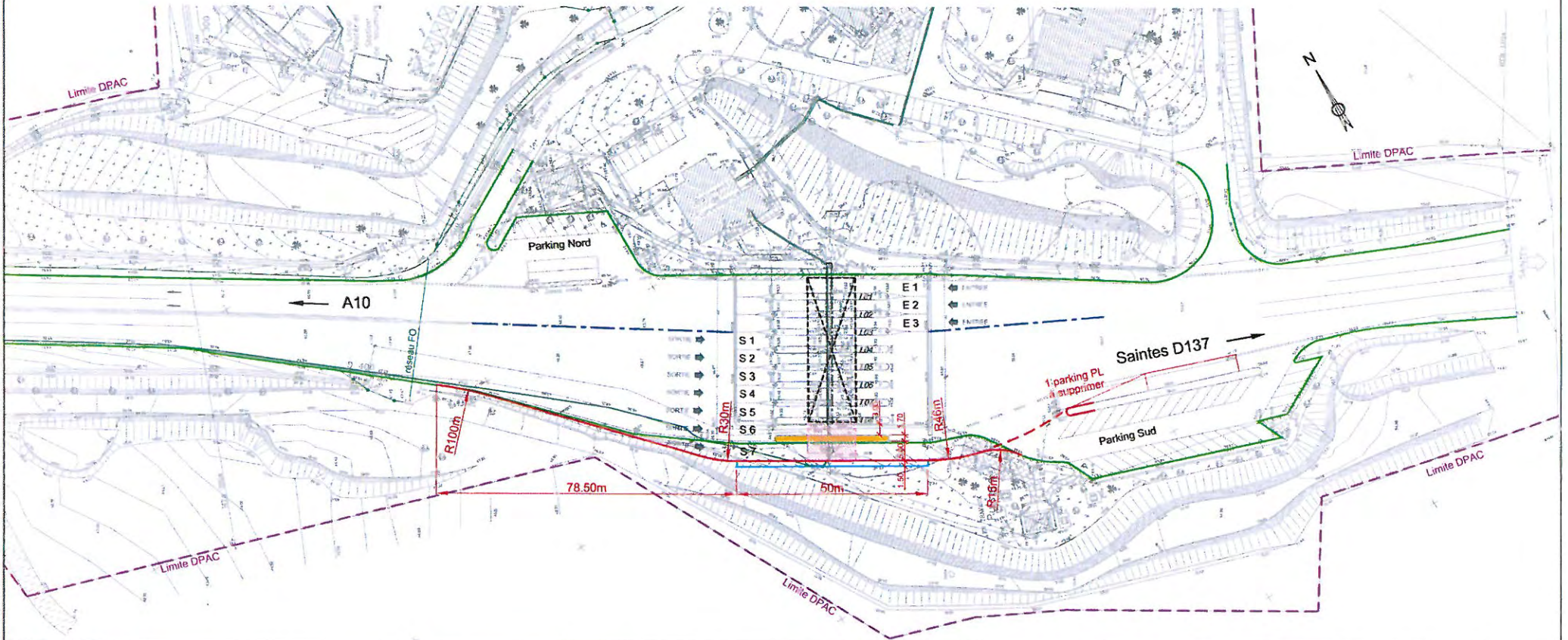
# PLAN DE LOCALISATION DES PHOTOS



**LEGENDE**

- Limite DPAC
- - - - - Auvent existant
- Extension auvent
- Galerie technique
- Bord chaussée existant
- Bord chaussée projeté
- Bord trottoir
- Ilot projeté + bordure
- Axe séparateur

|                       |  | Entrées         |              |            | Sorties   |          |                           |                           |          |           |           |
|-----------------------|--|-----------------|--------------|------------|-----------|----------|---------------------------|---------------------------|----------|-----------|-----------|
|                       |  | Ave 1           |              | Ave 2      |           |          |                           |                           |          |           |           |
| AFFECTATION DES VOIES | Etat actuel                            | E 1<br>BEADD    | E 2<br>BEADD | E 3<br>BEA | S1<br>VM  | S2<br>VM | S3<br>PASS VL<br>intégrée | S4<br>PASS VL<br>intégrée | S5<br>VM | S6<br>VM  | S7<br>VM  |
|                       |  | TIS             | TIS          | TIS        |           | TIS      | TIS                       |                           | TIS      |           | TIS+DTO   |
|                       |  |                 |              |            |           |          |                           |                           | VTP 3    |           |           |
|                       |  | Voie réversible |              |            |           |          |                           |                           |          |           |           |
| AFFECTATION DES VOIES | Etat futur<br>Suivant<br>programme ASF | E 1<br>BEADD    | E 2<br>BEADD | E 3<br>BEA | S 1<br>VM | S 2      | S 3                       | S 4                       | S 5      | S 6<br>VM | S 7<br>VM |
|                       |  | TIS             | TIS          | TIS        | TIS+DTO   | TIS      | TIS                       | TIS                       | TIS      | TIS       | TIS       |
|                       |  |                 |              |            |           | VTPs     | VTPs                      | VTPs                      | VTPs     | VTP 3     | VTP 3     |



Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Ouest  
Europarc - 22 avenue Léonard de Vinci  
33608 PESSAC CEDEX  
Tél. 08 20 20 20 48 / fax 05 57 89 00 02

Ingénierie



AUTOROUTE A10  
GARE DE PEAGE DE SAINTES

PROGRAMME DE MODERNISATION  
DE LA GARE

SCENARIO 2 : 1 VOIE côté SUD Aménagement minimum

Ech : 1/1000e

| Phase | N° Plan | Indice | Date       | Folio |
|-------|---------|--------|------------|-------|
| EP    | B4      | B      | 12/04/2013 | 2/9   |



## Modernisation de la gare de péage de Saintes (17) sur l'autoroute A10

Etudes environnementales, milieux  
naturels, inventaires faune-flore



---

Décembre  
2014

Collection des études

# Modernisation de la gare de péage de Saintes (17) sur l'autoroute A10

Etudes environnementales,  
milieux naturels, inventaires  
faune-flore



# ASF

|                                   |   |  |
|-----------------------------------|---|--|
| <b>Citation recommandée</b>       | BIOTOPE, 2013. Modernisation de la gare de péage de Saintes (17). Etudes environnementales, milieux naturels, inventaires faune-flore. Autoroutes du Sud de la France |  |
| <b>Version / indice</b>           | VP3   |  |
| <b>Date</b>                       | 12/12/2014  |  |
| <b>Nom de fichier</b>             | Diag_Péage_Saintes_ASF_12122014_Biotopex  |  |
| <b>N° de contrat(s)</b>           | 2013259   |  |
| <b>Maîtrise d'ouvrage</b>         | Autoroutes du Sud de la France  |  |
| <b>Contact maîtrise d'ouvrage</b> | Florent FORTE   | <a href="mailto:florent.forte@vinci-autoroutes.com">florent.forte@vinci-autoroutes.com</a> |
| <b>Responsable projet BIOTOPE</b> | Damien TROQUEREAU   | <a href="mailto:dtroquereau@biotope.fr">dtroquereau@biotope.fr</a>                         |
|                                   | Reprises 2014 Jean CASSAIGNE  |  |
| <b>Contrôle Qualité BIOTOPE</b>   | Maxime COSSON   | <a href="mailto:mcosson@biotope.fr">mcosson@biotope.fr</a>                                 |

## Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Sommaire</b>   | <b>3</b>  |
| <b>I. Localisation de l'aire d'étude du projet et objectifs de l'étude</b>                        | <b>6</b>  |
| I.1 Localisation géographique du site   | 6         |
| I.2 Présentation des aires d'étude  | 6         |
| <b>Tableau 1 : Aires d'étude du projet</b>  | <b>6</b>  |
| I.3   | 7         |
| I.4 Présentation du projet de modernisation de la gare de péage                                   | 8         |
| I.5 Les objectifs de l'étude  | 12        |
| I.6 Les limites de l'étude  | 12        |
| <b>II. Méthode employée</b>   | <b>13</b> |
| II.1 Equipe de travail  | 13        |
| <b>Tableau 2 : Equipe de travail</b>  | <b>13</b> |
| II.2 Consultation des structures et personnes ressources  | 13        |
| <b>Tableau 3 : Liste des personnes et organismes consultés</b>                                    | <b>13</b> |
| II.3 Prospections de terrain  | 14        |
| II.3.1 Dates et conditions des prospections de terrain  | 14        |
| <b>Tableau 4 : Dates des prospections de terrain</b>  | <b>14</b> |
| II.3.2 La flore et les habitats naturels  | 15        |
| II.3.3 La faune   | 15        |
| <b>III. Recensement des zonages d'inventaires et de protection du patrimoine naturel</b>          | <b>17</b> |
| III.1 Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel   | 17        |
| <b>Tableau 5 : Liste des zonages présents dans un rayon d'environ 5 km autour du projet</b>       | <b>17</b> |
| III.2 Les zonages de protection du patrimoine naturel   | 20        |
| III.2.1 Description et localisation des zonages   | 20        |
| <b>Tableau 6 : Liste des zonages présents sur l'aire d'étude élargie de 5 km autour du projet</b> | <b>20</b> |
| III.2.2 Analyse préliminaire des incidences Natura 2000 du projet                                 | 22        |
| <b>IV. Les habitats naturels et la flore</b>  | <b>25</b> |
| IV.1 Habitats naturels, semi-naturels et artificiels  | 25        |

|   |           |
|---|-----------|
| IV.1.1 Habitats naturels, semi-naturels et artificiels avérés et potentiels <sup>25</sup> |           |
| IV.2  | 30        |
| IV.3 La flore   | 31        |
| IV.3.1 Espèces avérées et potentielles  | 31        |
| <b>V. La faune</b>  | <b>32</b> |
| V.1 Les oiseaux   | 32        |
| V.1.1 Espèces avérées et potentielles   | 32        |
| V.1.1 Présentation des espèces remarquables   | 34        |
| V.2   | 36        |
| V.3 Les mammifères  | 37        |
| V.3.1 Espèces avérées et potentielles   | 37        |
| V.3.2 Présentation des espèces remarquables   | 40        |
| V.4   | 43        |
| V.5 Les reptiles  | 44        |
| V.5.1 Espèces avérées et potentielles   | 44        |
| V.6 Les amphibiens  | 45        |
| V.6.1 Espèces avérées et potentielles   | 45        |
| V.6.1 Présentation des espèces remarquables   | 46        |
| V.7 Les insectes  | 48        |
| V.7.1 Espèces avérées et potentielles   | 48        |
| V.7.2 Présentation des espèces remarquables   | 50        |
| <b>VI. Fonctionnalité écologique</b>  | <b>52</b> |
| VI.1 Matrice paysagère  | 52        |
| VI.2 Corridors  | 52        |
| <b>VII. Synthèse des enjeux</b>   | <b>54</b> |
| VII.1 Précisions méthodologiques pour l'évaluation synthétique des enjeux écologiques     | 54        |
| VII.2 Localisation des secteurs à enjeux  | 55        |
| VII.2.1 Habitats naturels et semi naturels et flore                                       | 55        |
| VII.2.2 Faune   | 55        |
| VII.3 Synthèse globale des contraintes et analyse préliminaire des impacts <sup>56</sup>  |           |
| <b>Synthèse des contraintes relevées sur l'aire d'étude</b>                               | <b>56</b> |
| VII.3.1 Analyse préliminaire des impacts  | 57        |
| <b>Annexes</b>  | <b>61</b> |

|   |    |
|---|----|
| Annexe 1. Liste des espèces végétales recensées au sein de l'aire d'étude | 61 |
| Liste de la flore contactée sur l'aire d'étude                            | 61 |
| Annexe 2. Liste des espèces oiseaux recensées au sein de l'aire d'étude   | 66 |
| Liste des espèces d'oiseaux contactées au sein de l'aire d'étude          | 66 |

# I. Localisation de l'aire d'étude du projet et objectifs de l'étude

## I.1 Localisation géographique du site

### **Carte 1 :** Localisation de l'opération de modernisation de la gare de péage de Saintes sur l'A10

Le bureau d'études Biotope a été missionné par ASF (Autoroutes du Sud de la France) pour réaliser un diagnostic écologique sur le site de la gare de péage de Saintes, dans le département de la Charente-Maritime (17).

## I.2 Présentation des aires d'étude

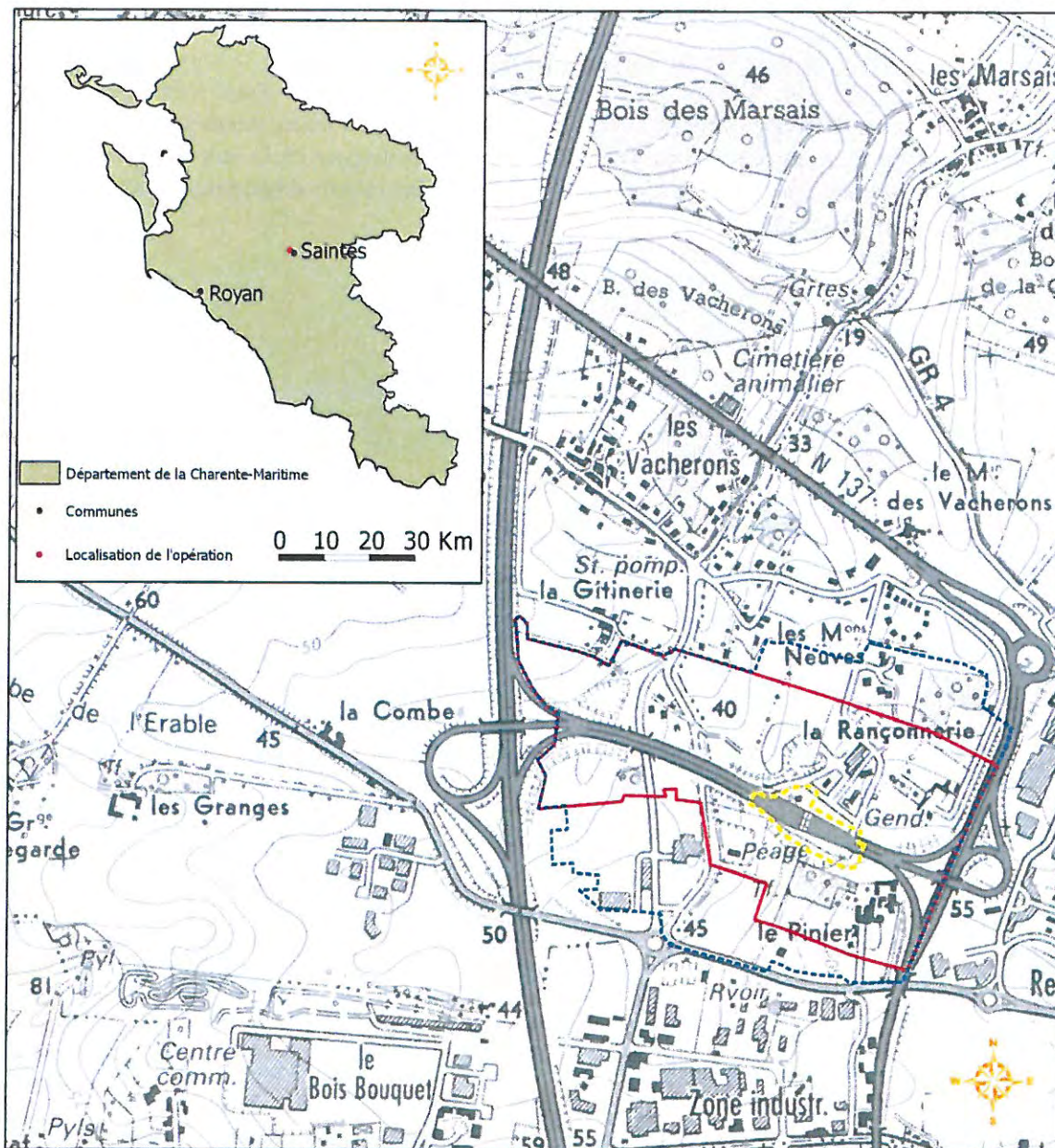
Différentes aires d'étude, susceptibles d'être concernées plus ou moins par l'influence du projet, ont été distinguées dans le cadre de cette expertise.

Tableau 1 : Aires d'étude du projet

| <i>Dénomination de l'aire d'étude</i>                                     | <i>Principales caractéristiques et délimitation dans le cadre du projet</i>  |
|---|--|
| Aire d'étude immédiate  | Zone de l'implantation fine des deux variantes du projet (dont travaux et aménagements connexes) vis à vis des enjeux et contraintes liés aux milieux naturels.  |
| Aire d'étude rapprochée<br>(intègre l'aire d'étude immédiate)             | Zone potentiellement affectée par d'autres effets que ceux d'emprise, notamment diverses perturbations pendant toute la durée des travaux et la vie du projet (poussières, bruit, pollutions diverses, dépôts et emprunts de matériaux, création de pistes, lavage de véhicules, défrichements, base-vie...).<br>Réalisation d'un état initial des milieux naturels, en particulier : <ul style="list-style-type: none"><li>• Inventaire des espèces animales et végétales ;</li><li>• Cartographie des habitats ;</li><li>• Identification des enjeux de conservation et des contraintes réglementaires.</li></ul> L'expertise réalisée s'appuie essentiellement sur des observations de terrain. |
| Aire d'étude éloignée (intègre les aires d'étude immédiate et rapprochée) | Aire d'étude replacée dans un contexte plus large afin d'analyser notamment la fonctionnalité écologique du site (connexions avec les territoires périphériques, etc.).  |

☞ Dans la suite du rapport, sauf précision contraire, les termes « aire d'étude » renvoient à « l'aire d'étude rapprochée ».

Opération de modernisation de la gare de péage de Saintes sur l'Autoroute A10  
Etudes environnementales, milieux naturels, inventaires faune-flore, état initial



Autoroutes du Sud de la France - Tous droits réservés - Sources : IGN Scan 250 (2004)  
Cartographie : Biotope, 2013

0 0.5 1 km

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

## 1.4 Présentation du projet de modernisation de la gare de péage

---

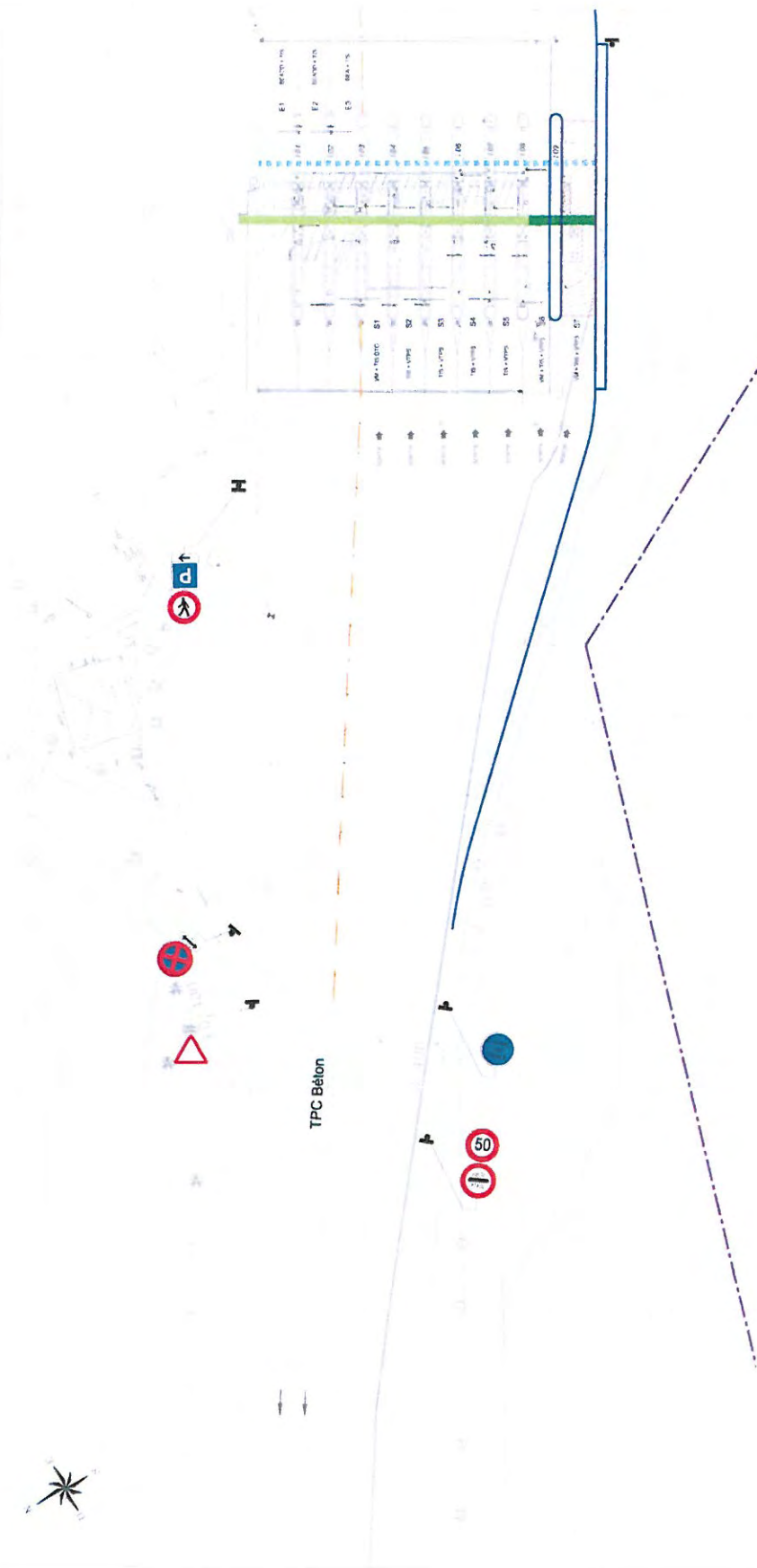
L'opération à l'origine de la présente étude concerne la modernisation de la gare de péage de Saintes sur l'Autoroute A10. Il s'agit de créer une voie supplémentaire. Deux scénarios ont été étudiés, avec la zone d'élargissement soit réalisée au nord de la gare ou au sud de la gare. Suite à l'étude de maîtrise d'œuvre, c'est la variante préconisant la réalisation de la voie supplémentaire au sud qui a été retenue (voir schémas ci-dessous), ceci pour des raisons d'optimisation de l'espace au niveau de la gare de péage.



A10 → Saintes D137

Légende

- Limite DPAC
- - - Axe séparateur existant
- ▬ Galerie technique existante
- ▬ Galerie technique extension projet
- ▬ Cheminement piéton projet
- ▬ Bordure chaussée projet
- ▬ Voie large



**ASF**

**AUTOROUTE A10  
GARE DE SAINTES**

**PROGRAMME DE  
MODERNISATION DE LA GARE  
DOSSIER D'INFORMATION**

**VUE EN PLAN GENERALE  
SENS A10 - SAINTES  
→ ETAT PROJET**

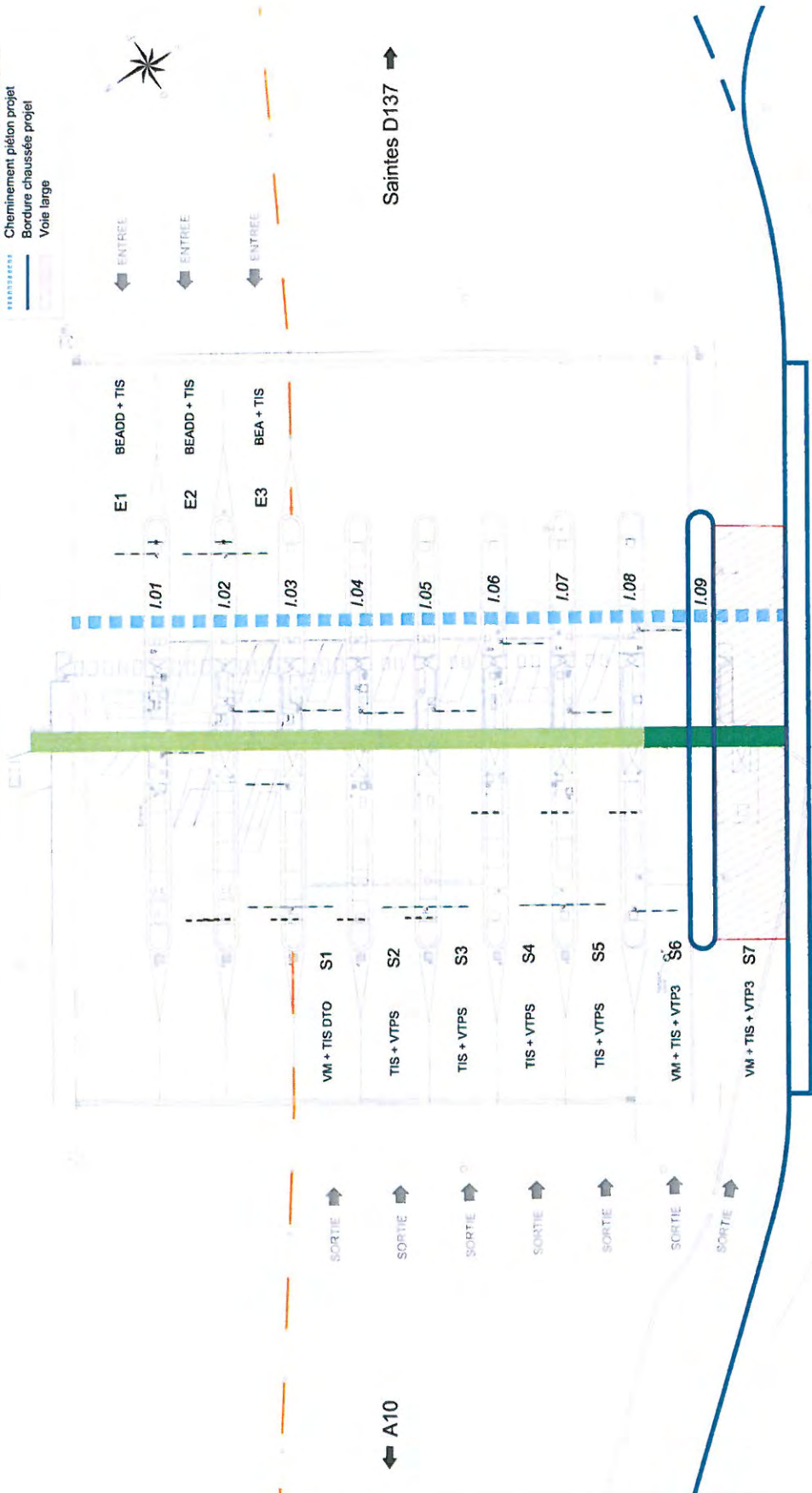
Ingénierie  
**INCÉROP**



Gare de péage de Saintes (17) - ASF  
Diagnostic écologique et évaluation des enjeux - Décembre 2014

# VUE EN PLAN GARE - ETAT PROJET

Echelle : 1/250



← A10

Saintes D137 →



**AUTOROUTE A10  
GARE DE SAINTES**

**PROGRAMME DE  
MODERNISATION DE LA GARE  
DOSSIER D'INFORMATION**

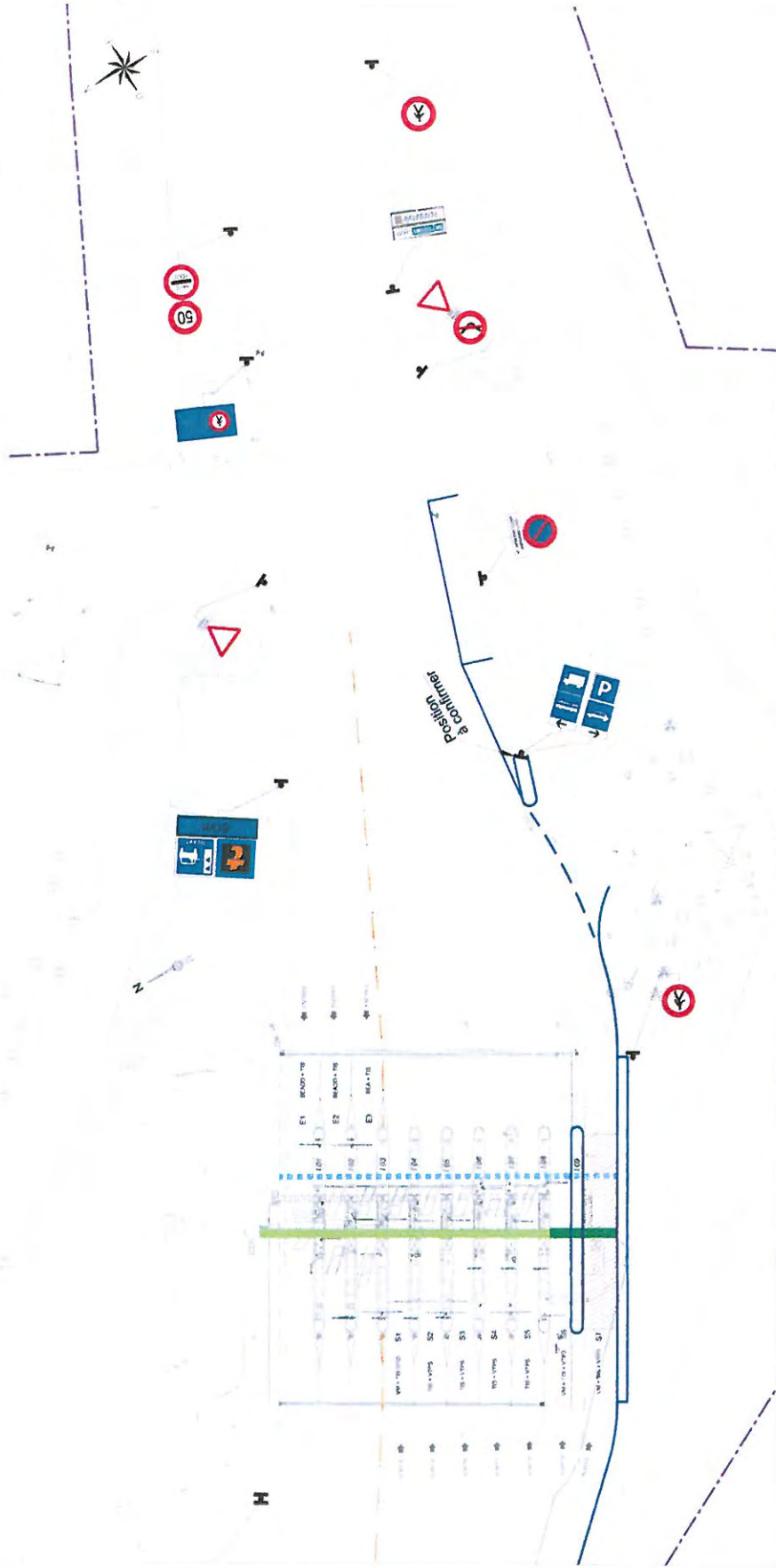
**VUE EN PLAN GARE  
→ ETAT PROJET**



Gare de péage de Saintes (17) - ASF  
Diagnostic écologique et évaluation des enjeux - Décembre 2014

Légende

- Limite DPAC
- Axe séparateur existant
- Galerie technique existante
- Galerie technique extension projet
- Cheminement piéton projet
- Bordure chaussée projet
- Voie large



**ASF**  
**AUTOROUTE A10**  
**GARE DE SAINTES**

PROGRAMME DE  
 MODERNISATION DE LA GARE  
 DOSSIER D'INFORMATION

VUE EN PLAN GENERALE  
 SENS SAINTES - A10  
 → ETAT PROJET



## 1.5 Les objectifs de l'étude

---

Dans un processus d'analyse concrète de la faisabilité d'un projet et d'intégration optimale du projet à son environnement, les objectifs du diagnostic écologique sont les suivants :

- apprécier les habitats avérés et potentiels des espèces ou des groupes biologiques susceptibles d'être concernés par les effets d'un projet ;
- caractériser les enjeux de conservation du patrimoine naturel à prendre en compte dans la réalisation d'un projet ;
- évaluer le rôle des éléments du paysage concernés par l'implantation d'un projet dans le fonctionnement écologique local ;
- identifier les aspects réglementaires liés aux milieux naturels et susceptibles de contraindre l'implantation et la conception d'un projet.

Dans le cadre de cette analyse, une évaluation des enjeux de préservation du patrimoine naturel sur l'aire d'étude a été réalisée. La méthodologie employée est détaillée dans la partie VII. Synthèse des enjeux ; **elle n'intègre aucune considération de statut réglementaire** (le statut réglementaire est intégré dans les tableaux de présentation des espèces uniquement à titre d'information).

## 1.6 Les limites de l'étude

---

Dans le cadre de cette étude, les inventaires écologiques ont été réalisés au cours du mois de mai et juillet 2013.

Afin de disposer d'études complètes et fiables, la réglementation sur les études d'impact sur l'environnement précise certaines attentes méthodologiques incontournables ; elle impose ainsi de mener des inventaires faunistiques et floristiques complets sur un cycle biologique annuel représentatif. Toutefois, dans le cadre de la présente étude, la pression d'observation (deux campagnes pour la flore et trois campagnes pour la faune) a été adaptée au regard du caractère artificialisé du site. Afin de compléter le diagnostic, les experts se sont également exprimés en terme de potentialités d'accueil afin d'intégrer toutes les sensibilités de l'aire d'étude.

La pression d'observation la plus importante s'est exercée autour de la zone où sont projetés les différents scénarios de modernisation de la gare de péage. Toutefois les prospections ont été étendues aux territoires voisins, notamment parce que de nombreuses espèces ont des domaines vitaux largement plus élargis. Dans cette aire d'étude élargie, certains secteurs n'ont pas pu être parcourus en raison de leur inaccessibilité (clôtures, propriétés privées, etc.).

## II. Méthode employée

### II.1 Equipe de travail

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire a été nécessaire dans le cadre de cette étude :

Tableau 2 : Equipe de travail

| <i>Domaines d'intervention</i>  | <i>Agents de BIOTOPE</i> |
|---|--------------------------|
| Chef de projet<br>Coordination et rédaction de l'étude                  | Damien TROQUEREAU        |
| Botaniste - Phytosociologue<br>Expertise de la flore et des végétations | Adeline AIRD             |
| Fauniste - toute faune  | Cyril LAFFARGUE          |
| Fauniste - insectes   | Dorian BARBUT            |
| Fauniste - Chauves-souris   | Magali ARGAUD            |
| Contrôle qualité  | Gaëlle TILMANT-BARTHE    |

### II.2 Consultation des structures et personnes ressources

Le tableau suivant permet de prendre connaissance des organismes et/ou personnes ressources qui ont été consultées dans le cadre de l'élaboration de cette étude :

Tableau 3 : Liste des personnes et organismes consultés

| <i>Structure</i>                                 | <i>Nom</i>     | <i>Fonction ou service</i>     | <i>Informations</i>   |
|--|----------------|--------------------------------|---|
| DREAL Poitou-Charentes                           | Agnès PIGNAULT | Nature, eau, sites et paysages | En l'état actuel des connaissances, pas de sensibilité particulière connue au niveau de la gare de péage de Saintes |
| Conservatoire Botanique Nationale Sud Atlantique | Gaëtan Masson  | Chargé d'étude-                | Retour le 18/06/2013. Pas de données mobilisables au niveau de l'aire d'étude.                                      |

## II.3 Prospections de terrain

### II.3.1 Dates et conditions des prospections de terrain

Le diagnostic écologique est réalisé sur la base de trois sessions de terrain (une campagne pour la flore et deux pour la faune), en période printanière.

Le tableau suivant indique les dates de réalisation des inventaires de la faune et de la flore sur le terrain.

A chaque passage, les observations opportunistes concernant des groupes non ciblés initialement sont notées pour être intégrées dans la synthèse des données.

Tableau 4 : Dates des prospections de terrain

| <i>Thématique</i>                 | <i>Agents</i>                       | <i>Date</i> | <i>Conditions météorologiques</i>             |
|-----------------------------------|-------------------------------------|-------------|---|
| Habitats naturels et flore        | Adeline AIRD                        | 15/05/2013  | Temps ensoleillé, minimum de 16°C             |
| Chauves-souris                    | Magali ARGAUD (pose des détecteurs) | 15/05/2013  | Soirée : 13°C, temps clair                    |
| Toute faune (hors chauves-souris) | Cyril LAFFARGUE                     | 22/05/2013  | Soirée : temps nuageux avec éclaircies, frais |
|                                   |                                     | 23/05/2013  | Matin : temps ensoleillé avec nuages isolés   |
| Insectes                          | Dorian BARBUT                       | 06/07/2013  | Ensoleillé, minimum 25°C                      |

## II.3.2 La flore et les habitats naturels

L'inventaire du patrimoine floristique et des habitats naturels est basé sur l'analyse des habitats repérés sur site au mois de mai 2013 ainsi que sur les potentialités.

La nomenclature utilisée pour les noms scientifiques des espèces végétales correspond à celle de l'index synonymique de la Flore de France version 4 (BDNFF 4.02) disponible sur le site Internet de TelaBotanica ([www.telabotanica.org](http://www.telabotanica.org)). Les habitats, lorsqu'ils sont caractérisés précisément, sont rattachés à la nomenclature de référence CORINE Biotopes (RAMEAU, 1997) Les habitats d'intérêt communautaire sont rattaché également à la typologie des « Cahiers d'habitats » Natura 2000 (2001-2005).

Une attention particulière a été portée sur la recherche d'espèces patrimoniales connues ou potentielles dans la région Poitou-Charentes et plus particulièrement la recherche d'habitats potentiels pour certaines espèces protégées et/ou rares.

## II.3.3 La faune

### Les oiseaux

---

Les observations directes (points d'écoutes et contacts visuels) ainsi que les indices de présence des oiseaux ont été collectés lors d'un passage en journée et une nuit d'écoute. Les potentialités ont pu être évaluées au regard des habitats et des observations de terrain.

### Les mammifères

---

Les observations directes ainsi que les indices de présence des mammifères terrestres ont été collectés lors des journées de terrain. Les potentialités ont pu être évaluées au regard des habitats et de la bibliographie.

Il est à noter que l'extrême discrétion des mammifères ne facilite pas leur découverte. La récolte d'indices de présence est très aléatoire même sur un petit territoire. Aucun protocole de recherche spécifique n'a été mis en œuvre.

Les chauves-souris ont fait l'objet d'un relevé à l'aide d'un détecteur d'ultrasons. La potentialité des habitats a été évaluée sur le terrain selon différents critères : la présence de territoires de chasse, de corridors et de gîtes (anthropophiles et arboricoles).

### Les amphibiens

---

Les observations directes des amphibiens ont été collectées durant la nuit du 22 mai 2013. Les potentialités en termes d'habitats et d'espèces ont pu être évaluées au regard des habitats et de la bibliographie.



## Les reptiles

---

Les observations directes ont été réalisées lors d'un passage sur l'aire d'étude. Les potentialités ont pu être évaluées au regard des habitats et de la bibliographie.

## Les insectes

---

Les observations directes des insectes ont été collectées lors des journées du 23 mai et du 06 juillet. Les potentialités en termes d'habitats et d'espèces ont également pu être évaluées lors de ces visites de terrain au regard des milieux présents et de la bibliographie.



### III. Recensement des zonages d'inventaires et de protection du patrimoine naturel

#### III.1 Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel

**Carte 2** : Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel recensés à proximité de l'aire d'étude

Tableau 5 : Liste des zonages présents dans un rayon d'environ 5 km autour du projet

| Code régional             | Nom                                       | Distance à l'aire d'étude et surface | Contexte général*  |
|---------------------------|---|--------------------------------------|--|
| ZNIEFF de type 1 05910379 | Vallon de l'Escambouille                  | Située à environ 5 km, 123 ha        | S'ouvrant en aval de Saintes sur la rive droite du fleuve Charente, le vallon de l'Escambouille se présente comme une petite vallée fortement encaissée dans les calcaires crétacés. Ainsi définie, la zone constitue une entité paysagère et écologique dont la qualité de préservation des milieux explique la richesse biologique (Loutre d'Europe, Campagnol amphibie, etc.).  |
| ZNIEFF de type 1 05910128 | La Prée prairie de Courbiac               | Située à environ 3 km, 568 ha        | Régulièrement inondé par les crues hivernales et printanières et se prêtant mal à l'intensification agricole, le milieu a conservé durant des siècles une vocation "naturelle" et offre encore aujourd'hui malgré certaines évolutions négatives, un échantillon très représentatif des habitats caractéristiques des vallées alluviales atlantiques. De fait, dans l'état actuel des connaissances, la zone possède un intérêt biologique remarquable (Loutre d'Europe, Cuivré des marais, etc.). |
| ZNIEFF de type 1 00000805 | Quai des Roches                           | Située à environ 3 km, 15 ha         | En plein coeur de Saintes, sur les rives de la Charente et faisant face aux vastes ensembles alluviaux de la Prairie de la Palue et de la Prairie du Maine, le Quai des roches correspond à un escarpement rocheux de calcaires au flanc duquel s'ouvrent d'anciennes carrières souterraines. Il s'agit d'un site privilégié pour les chiroptères (Grand rhinolophe, Grand murin, Petit rhinolophe, etc.).   |
| ZNIEFF de type 1 05910794 | Val de Charente entre Saintes et Beillant | Située à environ 3 km, 1 156 ha      | La zone possède encore un échantillon relativement intact et bien conservé des habitats typiques des vallées alluviales atlantiques : vastes étendues de prairies à l'hydromorphie variable selon de fines   |

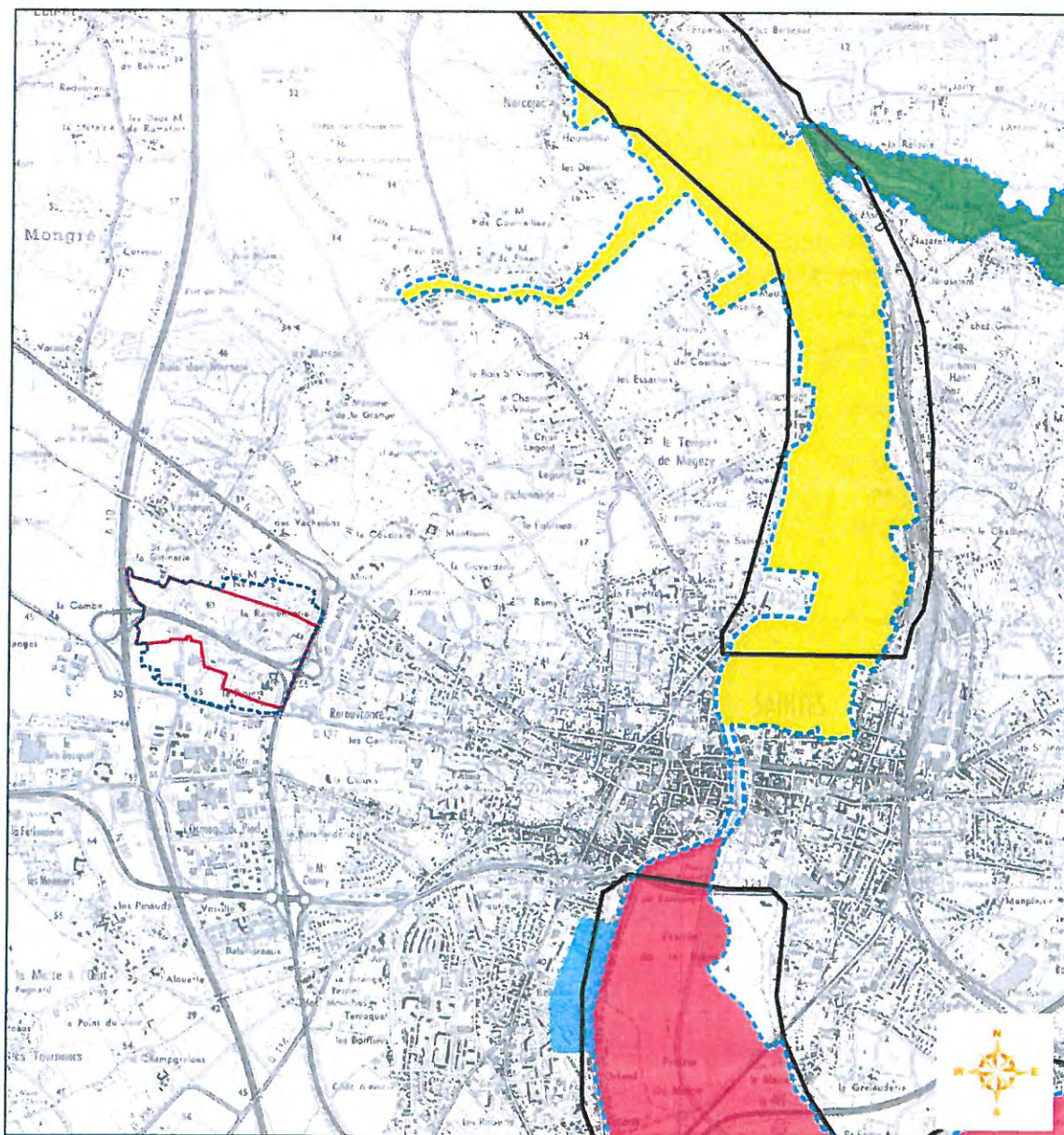


|                           |   |                                 |   |
|---------------------------|---|---------------------------------|---|
|                           |   |                                 | <p>variations topographiques, soumises à ces crues régulières en hiver et au printemps et exploitées par la fauche ou le pâturage, bosquets et rideaux arborés relictuels de la frênaie alluviale qui occupait la plus grande partie du lit majeur avant l'intervention de l'homme, réseau de fossés et canaux servant à délimiter les parcelles et isolant des «îles» d'accès difficile, peuplements luxuriants de hautes herbes (mégaphorbiaies) et roselières dans les secteurs abandonnés ou trop longtemps inondables pour être exploités.</p>   |
| ZNIEFF de type 2 05910000 | Vallée de la Charente moyenne et Seugne                                       | Située à environ 3 km, 7 396 ha | <p>Entre Cognac et Saint-Savinien, sur une quarantaine de kilomètres de son cours moyen, le fleuve Charente ne perd qu'un mètre d'altitude et ses eaux, animées d'un courant très lent, serpentent en une suite de courbes plus ou moins prononcées au sein d'un lit majeur très plat dont la largeur peut excéder localement les 2 kilomètres. Dans un souci de cohérence et de liaison fonctionnelle, la zone intègre aussi tout ou partie de ses 3 principaux affluents : le Coran et la Seugne en amont de Saintes, le Bramerit en aval. Ainsi défini, ce complexe alluvial présente un intérêt biologique exceptionnel (Loutre d'Europe, Cuivré des marais, etc.).</p> |
| ZICO pc02                 | Vallée de la Charente et de la Seugne (Cabariot - Pons/St Sever de Saintonge) | Située à environ 3 km, 8 300 ha | <p>Cours d'eau joutés par des mosaïques de prairies humides, ripisylve, plantations de peupliers, marais et végétation ripicole. Site d'importance pour le Héron pourpré, le busard des roseaux, le Râle des genêts, etc.</p>   |

\* : Inventaire national ZNIEFF conduit par le ministère chargé de l'environnement. DREAL Poitou-Charentes.



Opération de modernisation de la gare de péage de Saintes sur l'Autoroute A10  
Etudes environnementales, milieux naturels, inventaires faune-flore, état initial



Autoroutes du Sud de la France - Tous droits réservés - Sources : IGN Scan 25 - ©2014  
Cartographie : Biotope, 2013

 Aire d'étude rapprochée

 Aire d'étude éloignée


ZNIEFF de type 2

 Vallée de la Charente moyenne et Seugne

ZICO


 Vallée de la Charente et de la Seugne

ZNIEFF de type 1

 La Prée prairie de Courbiac

 Quai des Roches

 Val de Charente entre Saintes et Beillant

 Vallon de l'Escambouille

## III.2 Les zonages de protection du patrimoine naturel

### III.2.1 Description et localisation des zonages

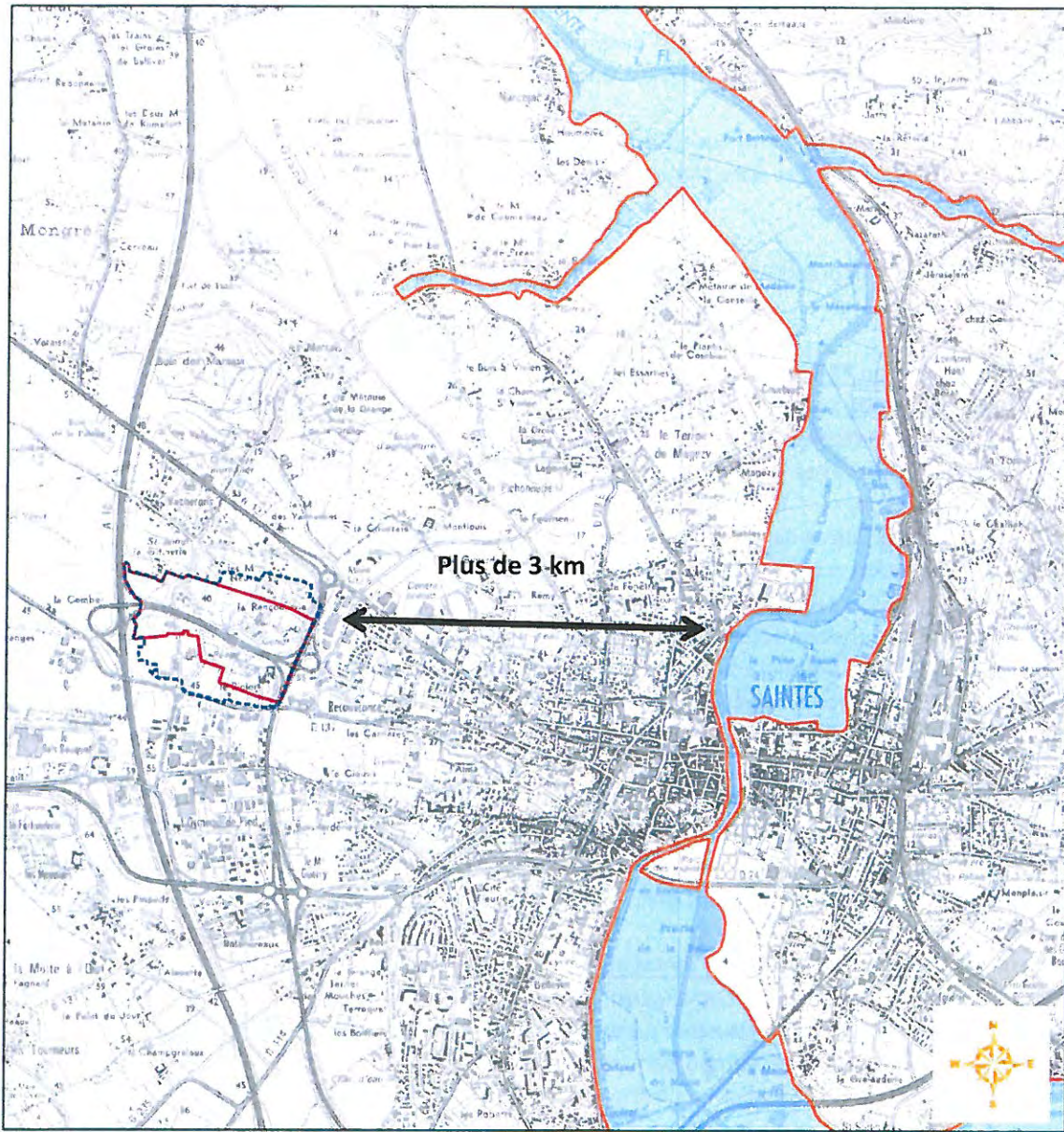
**Carte 3** : Les zonages réglementaires du patrimoine naturel recensés à proximité de l'aire d'étude

Tableau 6 : Liste des zonages présents sur l'aire d'étude élargie de 5 km autour du projet

| Code régional | Nom  | Distance à l'aire d'étude et surface | Contexte général*   |
|---------------|--|--------------------------------------|---|
| ZPS FR5412005 | Vallée de la Charente moyenne et Seugne          |                                      | Le site qui comprend le lit majeur de la Charente et un affluent - la Seugne - constitue la plus grande zone inondable subsistant de nos jours en région Poitou-Charentes. Elle associe sur une quarantaine de kilomètres de son cours moyen un ensemble presque complet des milieux originaux et des formations végétales générés par l'action des crues régulières et prolongées du fleuve : prairies humides inondables à Gratiolle officinale, mégaphorbiaies à Grand Pigamon, marais tourbeux à Marisque, végétation aquatique et rivulaire des nombreux bras du réseau hydrographique, forêt alluviale à Aulne et Frêne et, sur la ligne de coteaux et de falaises calcaires qui bordent la vallée entre Saintes et Cognac, pelouses xéro-thermophiles. Beaucoup de ces groupements végétaux sont le support d'habitats et d'espèces menacés en Europe, certains classés même comme prioritaires (forêt alluviale à Aulne et Frêne, Rosalie des Alpes, Loutre, Vison d'Europe, Cistude, chauves-souris etc...) et confèrent au site un intérêt communautaire. |
| ZSC FR5400472 | Moyenne vallée de la Charente et Seugne et Coran | Située à environ 3 km, 7092,51 ha    |   |

\* : fiche d'information de la DREAL Poitou-Charentes.

Opération de modernisation de la gare de péage de Saintes sur l'Autoroute A10  
Etudes environnementales, milieux naturels, inventaires faune-flore, état initial



Autoroutes du Sud de la France - Tous droits réservés - Sources : IGN Scan 25 (2004)  
Cartographie : Biotope, 2013

 Aire d'étude rapprochée

 Aire d'étude éloignée

Zone spéciale de Conservation (Directive habitat - Natura 2000)

 Moyenne vallée de la Charente et Seignes et Coran

Zone de protection spéciale (Directive oiseaux - Natura 2000)

 Vallée de la Charente moyenne et Seignes

### III.2.2 Analyse préliminaire des incidences Natura 2000 du projet

Il faut rappeler que le projet est situé dans un secteur fortement artificialisé avec une activité humaine permanente. De plus, le projet est une modification de l'existant et non une création dans un milieu non perturbé.

Comme présenté précédemment, les sites Natura 2000, la ZSC et la ZPS, sont situés à plus de 3 km à l'est de la zone d'étude. Ces sites Natura 2000 concernent une vallée alluviale et donc des milieux et des espèces spécifiques.

La ZSC FR5400472 comprend 22 espèces de faune citées au FSD et 12 habitats naturels dont 3 sont de forme prioritaire.

#### Les habitats cités au FSD sont :

- 3140-Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp,
- 3150-Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition,
- 3270-Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* p.p. et du *Bidention* p.p,
- 5130-Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires,
- 6110-Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi*. \*Forme prioritaire,
- 6210-Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (\* sites d'orchidées remarquables),
- 64210-Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*),
- 6430-Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin,
- 7210-Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du Caricion *davallianae*. \*Forme prioritaire,
- 7230-Tourbières basses alcalines,
- 8210-Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique,
- 91E0-Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*. \*Forme prioritaire.

#### Les espèces inscrites à l'annexe II de faune citées au FSD sont :

- M - La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*),
- M - Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*),
- I - L'Ecaille échinée (*Callimorpha quadripunctaria*),
- I - Le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*),
- I - La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*),
- I - L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*),
- I - Le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*),
- I - Le Cuivré des Marais (*Lycaena dispar*),
- I - Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*),
- I - La Rosalie alpine (*Rosalia alpina*),
- F - La Lamproie marine (*Petromyzon marinus*),
- F - La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*),
- F - La Lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*),
- F - La Grande Alose (*Alosa alosa*),
- F - L'Alose feinte (*Alosa fallax*),
- F - Le Saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*),

- R - La Cistude d'Europe (*Emis orbicularis*),
- M - Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*),
- M - Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*),
- M - Le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*),
- M - Le Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*),
- M - Le Grand Murin (*Myotis myotis*).

Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

Lors des inventaires réalisés, aucun habitat naturels cité au FSD n'a été identifié et n'est donc pas présent au niveau de l'aire d'étude. De plus aucun autre habitat naturel de forme prioritaire n'a été inventorié. Concernant la faune, seule deux espèces citées au FSD ont été contactées, ce sont des Chiroptères : le Grand murin et le Grand Rhinolophe. Pour le cortège de Chiroptères contacté, on peut citer également la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) qui est inscrite à l'annexe 2.

Cependant, le projet étant de faible ampleur et n'impactant pas des milieux à enjeu pour ces espèces, il n'est pas en mesure de remettre en cause l'accomplissement du cycle biologique de ces espèces et ne porte pas atteinte à l'état de conservation des populations de ces espèces.

Pour les autres groupes, aucune espèce inscrite à l'annexe 2 n'a été inventoriée.

☞ Le projet ne présente pas d'incidences sur le site Nature 2000 FR5400472

Pour la ZSC FR5412005, 19 espèces d'oiseaux présentes sur le site, sont inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », ce qui signifie qu'elles ont souvent disparu de l'essentiel de leur aire de répartition originelle.

Les plus menacées d'entre elles sont dites prioritaires : leur destruction et celle de leur milieu de vie, est interdite.

Bien que conséquente, cette liste ne reflète qu'une partie des richesses de la vallée de la Charente, des Seignes et du Coran : de nombreuses autres espèces ont un niveau d'intérêt national ou régional.

Parmi les oiseaux menacés présents sur le site (DO annexe I), les suivantes sont des espèces nicheuses pour la préservation desquelles le site joue un rôle plus fondamental encore :

- le Râle des genêts\* (*Crex crex*),\*
- le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*),
- la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*),
- le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*),
- la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*),
- la Marouette ponctuée (*Porzana porzana*),
- le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*),
- le Milan noir (*Milvus migrans*),
- la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*).

Lors des inventaires réalisés, aucune de ces espèces n'a été contactée au niveau de l'aire d'étude. La seule espèce présentant un enjeu au niveau de la Directive Oiseaux est le Hibou des Marais (*Asio*



*flammeus*). Il a été contacté à plus de 500 mètres de l'aire d'étude et ses habitats potentiellement favorables ne sont pas concernés par le projet.

Le projet étant de faible ampleur et n'impactant pas des milieux à enjeu pour ces espèces, il n'est pas en mesure de remettre en cause l'accomplissement du cycle biologique de ces espèces et ne porte pas atteinte à l'état de conservation des populations de ces espèces.

☞ Le projet ne présente pas d'incidences sur le site Nature 2000 FR5412005



## IV. Les habitats naturels et la flore

---

### IV.1 Habitats naturels, semi-naturels et artificiels

---

#### **Carte 4** : Les habitats naturels et semi-naturels de l'aire d'étude

##### IV.1.1 Habitats naturels, semi-naturels et artificiels avérés et potentiels

L'aire d'étude présente une importante diversité d'habitats à caractère anthropisé en lien avec sa proximité avec l'autoroute A10, la gare de péage et les zones d'activités attenantes, espaces très fréquentés et entretenus.

La majorité du secteur étudié est dominée par des habitats semi-naturels ou artificiels dont la valeur patrimoniale est faible ou négligeable. Les abords de l'aire d'étude sont en grande partie concernés par des espaces bâtis (habitations, zones commerciales, etc.) ne présentant pas d'intérêt botanique.

La forte anthropisation de la zone mène à une imbrication des milieux naturels, semi-naturels et artificiels qu'ils soient ouverts, semi-ouverts ou boisés.

L'état de conservation des milieux naturels ou semi-naturels est très souvent mauvais, en raison de différentes dégradations (relictualisation, rudéralisation, présence d'espèces allochtones<sup>1</sup>, etc.). De plus, la forte représentation d'habitats anthropisés (friches, remblais, formations d'espèces ornementales, etc.) constitue à elle seule un facteur d'artificialisation de la zone, diminuant ainsi l'intérêt botanique associé.

En périphérie des abords directs de la gare de péage, l'aire d'étude est composée de cultures, de prairies pâturées ou de fauche. Au sein de ces secteurs, les milieux aquatiques, les zones humides et les prairies de fauche sont les habitats qui concentrent le plus d'enjeux de conservation.

Au total, 19 habitats naturels, semi-naturels ou artificiels ont été recensés. Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été identifié.

#### ★ *Milieux anthropisés* :

**Les milieux anthropisés sont les plus représentés sur l'aire d'étude.** En effet, l'aire d'étude se trouve au sein d'un complexe assez urbanisé composé d'habitations (lotissements, maisons individuelles, jardins attenants) ainsi que de zones commerciales, de différents sites industriels (transformateur EDF). Les locaux d'ASF et de la gendarmerie de l'Autoroute sont attenants au

---

<sup>1</sup> : Espèce introduite hors de son habitat d'origine

péage. Au sud se trouve un complexe hôtelier mêlant résidences et espaces verts aménagés.

★ *Les milieux aquatiques :*

Différentes pièces d'eau sont présentes à proximité du péage. On recense deux bassins de rétention des eaux associés à l'autoroute A10. Il s'agit de bassins en eau colonisés par de la roselière à Massettes à larges feuilles (*Typha latifolia*). Trois pièces d'eau sont également présentes dans le complexe hôtelier au sud du péage : il s'agit d'espaces anthropisés.

★ *Les milieux ouverts et semi-ouverts semi-naturels et artificiels :*

Au niveau des abords directs du péage, il est à noter la présence de pelouses gérées de manière différenciée colonisées par des communautés végétales sub-naturelles (*Sherardia arvensis*, *Bellis perennis*, *Cirsium vulgare*, etc.).

Certaines pelouses sont entretenues de manière plus intensive, laissant ainsi peu d'espèces s'exprimer. Quelques espèces dominent, dont notamment le Pâturin annuel (*Poa annua*).

Les bordures de routes peuvent se rapprocher d'un cortège prairial ayant néanmoins une tendance à se rudéraliser. Le cortège d'espèces de ces habitats se compose de l'Avoine élevée (*Arrhenaterum elatius*), le Bouton d'Or (*Ranunculus acris*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), etc. espèces plutôt prairiales. La rudéralisation est mise en évidence par une faible représentation des dicotylédones ainsi que par la forte dominance de l'Avoine élevée, la présence du Picris fausse-épervière (*Picris echioides*), la Luzerne d'Arabie (*Medicago arabica*), le Géranium découpé (*Geranium dissectum*), le Myosotis vrai (*Myosotis stricta*), le Bec de Grue (*Erodium cicutarium*), etc. Certaines orchidées affectionnent ces milieux thermophiles. Ainsi, des espèces telles que l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), l'Orchis pyramidalis (*Anacamptis pyramidalis*), l'Orchis homme-pendu (*Aceras anthropophorum*) et l'Orchis-moucheron (*Gymnadenia conopsea*) ont été recensés.

Certaines de ces pelouses ou prairies rudéralisées sont en outre en mosaïque avec des massifs d'espèces exotiques ornementales plantées ou sub-spontanées.

A quelques centaines de mètres du projet, certaines zones sont en cours de fermeture et voient apparaître des ronciers ou des fruticées formés de Ronce commune (*Rubus sp.*) ou encore de Sureau (*Sambucus nigra*), parfois envahies par le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudo-acacia*), espèce exotique envahissante.

Des prairies mésophiles, des prairies humides et des friches ont également été identifiées à quelques centaines de mètres du projet.

★ *Milieux boisés semi-naturels ou artificiels :*

Les bosquets d'espèces indigènes sont constitués de taillis de jeunes individus d'Erable champêtre (*Acer campestre*) ou d'Orme champêtre (*Ulmus minor*) présentant un sous-bois pauvre en espèces (*Arum maculatum*, *Hedera helix*, *Geranium robertianum*). Une formation de Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) a également été notée en bordure de route au sud-est de l'aire d'étude.

Les haies, bosquets ou les massifs d'espèces ornementales sont constitués par des espèces exotiques



(*Prunus laurocerasus*, *Cotoneaster sp.*, *Salix spp.*), parfois en mélange avec des espèces autochtones (*Acer campestre*, *Crataegus monogyna*, *Cornus sanguinea*, etc.).

Les haies sont arborescentes ou arbustives et sont constituées d'espèces telles que le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Chêne (*Quercus robur*), l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), le Cornouiller sanguin et le Prunellier (*Prunus spinosa*).

Les alignements d'arbres sont à différencier des haies de par leur absence de strate arbustive ou herbacée. Sur l'aire d'étude, des alignements de Tilleuls ont été identifiés le long de l'autoroute A10.

☞ Aucun habitat recensé au sein de l'aire d'étude n'est remarquable.

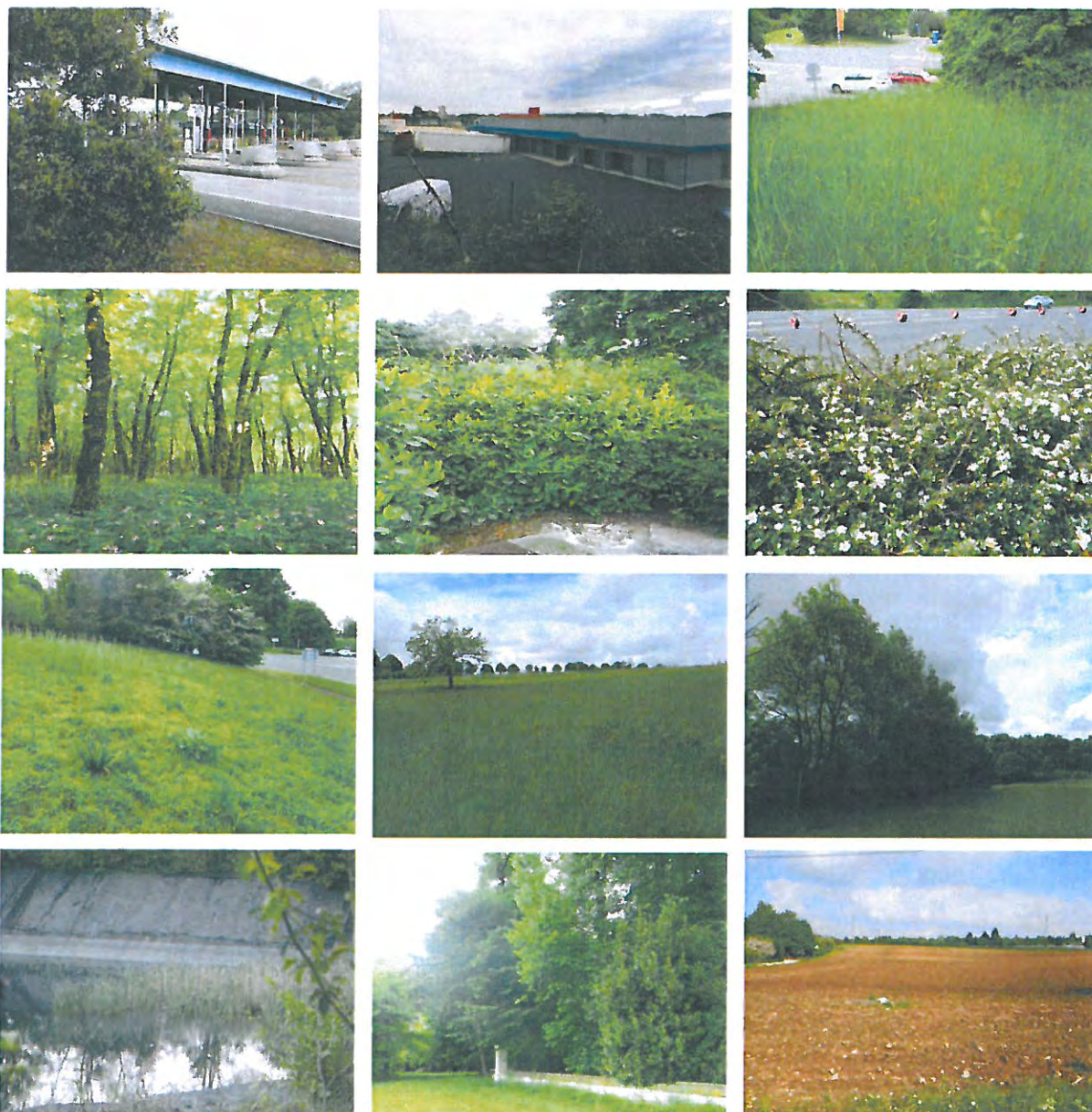
Tableau 7 : Habitats naturels et semi naturels identifiés au sein de l'aire d'étude

| Nom de l'habitat  | Code Corine Biotopes | Code UE | Etat de conservation                                 | Surface (en ha)               | Valeur patrimoniale régionale | Enjeu       |
|---|----------------------|---------|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------|
| <b>Milieux aquatiques</b>   |                      |         |  |                               |                               |             |
| Plans d'eau et bassins de rétention d'eau                           | 22.1                 | -       | Moyen : milieux enclavés dans des zones anthropisées | 0.86                          | Faible                        | Faible      |
| <b>Milieux ouverts et semi ouverts semi-naturels et artificiels</b> |                      |         |  |                               |                               |             |
| Fruticées   | 31.8                 | -       | -  | 0.38 ha en mosaïque           | Faible                        | Faible      |
| Ronciers  | 31.811               | -       | -  | 0.46 ha en mosaïque           | Faible                        | Faible      |
| Prairies humides  | 37.2                 | -       | Mauvais : fermeture et eutrophisation                | 0.05                          | Moyenne                       | Moyen       |
| Prairies mésophiles   | 38                   | -       | Bon  | 6.66                          | Moyenne                       | Moyen       |
| Prairies rudéralisées en bord de route                              | 38.2 x 87            | -       | Mauvais : rudéralisation, enrichissement             | 1.09                          | Faible                        | Faible      |
| Cultures  | 82.11                | -       | -  | 3.5                           | Non évaluée                   | Négligeable |
| Pelouses entretenues  | 85                   | -       | -  | 4.42 (et 0.06 ha en mosaïque) | Faible                        | Faible      |
| Friches   | 87                   | -       | -  | 1.3 (et 0.4 ha en mosaïque)   | Faible                        | Faible      |
| <b>Milieux boisés semi-naturels et artificiels</b>                  |                      |         |  |                               |                               |             |
| Boisements mésophiles   | 41.2                 | -       | -  | 1.5                           | Faible                        | Moyen       |
| Alignements d'arbres  | 84.1                 | -       | -  | 1.6                           | Moyenne                       | Faible      |
| Formations à Robiniers  | 83.324               | -       | -  | 0.41 en mosaïque              | Faible                        | Faible      |
| Haies   | 84.2                 | -       | -  | 0.45                          | Moyenne                       | Moyen       |
| Haies ou Bosquets d'espèces ornementales                            | 85.14                | -       | -  | 1.3                           | Faible                        | Faible      |



Tableau 7 : Habitats naturels et semi naturels identifiés au sein de l'aire d'étude

| Nom de l'habitat                             | Code Corine Biotopes | Code UE | Etat de conservation                       | Surface (en ha) | Valeur patrimoniale régionale | Enjeu  |
|--|----------------------|---------|--|-----------------|-------------------------------|--------|
| Bosquets d'espèces indigènes                 | 84.3                 | -       | Mauvais : relictuels et pauvres en espèces | 1.5             | Faible                        | Faible |
| Parc boisé                                   | 85.1                 | -       |  | 0.65            | Moyenne                       | Faible |
| <b>Milieux anthropisés</b>                   |                      |         |  |                 |                               |        |
| Bâtiments, zones commerciales ou habitations | 86                   | -       | -  | 23.5            | Non évaluée                   | Nul    |
| Routes et parkings                           | 86                   | -       | -  | 3.59            | Non évaluée                   | Nul    |
| Remblais                                     | 87                   | -       | -  | 0.53            | Non évaluée                   | Nul    |

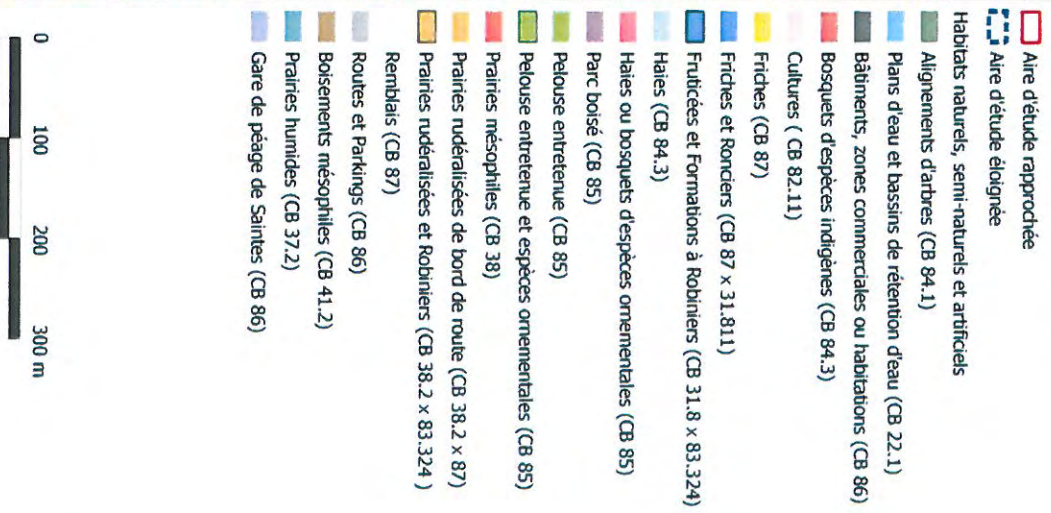
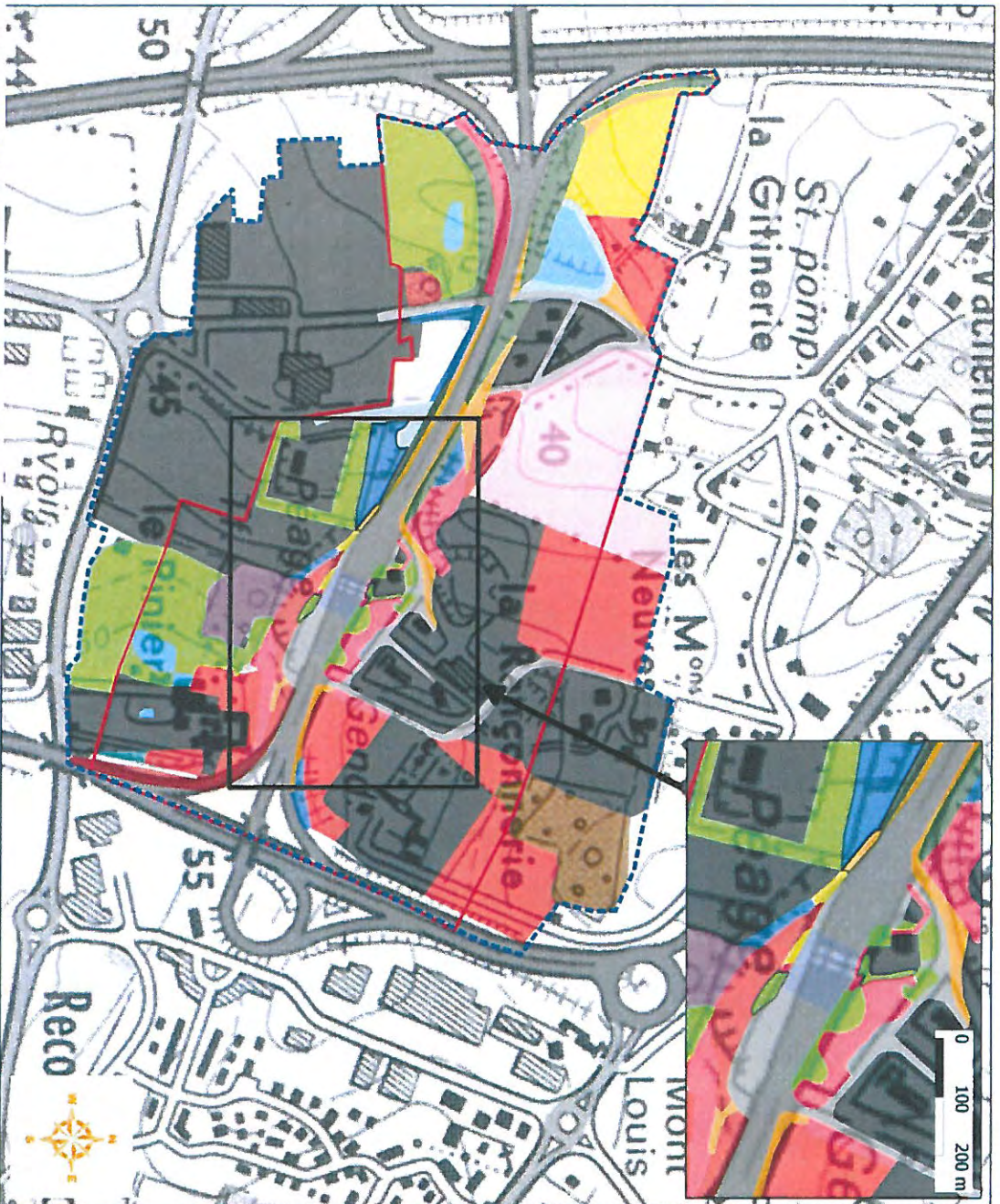


Habitats présents sur l'aire d'étude. © BIOTOPE, 2013 (De haut en bas et de gauche à droite)

- Bâtiments, zones commerciales ou habitations (CB 86) : gare de Péage, zone commerciale
- Prairies rudéralisées de bord de route (CB 38.2 x 87)
- Bosquets d'espèces indigènes (CB 84.3) : taillis d'Orme
- Haies ou bosquets d'espèces ornementales (CB 85) : haie de Laurier palme et haie buissonnante de Cotoneaster
- Pelouse entretenue (CB 85) : pelouse et communautés végétales spontanées
- Prairies mésophiles (CB 38)
- Haies (CB 84.3) : haie arborescente à Frêne élevé
- Plans d'eau et bassins de rétention d'eau (CB 22.1) : bassin de rétention d'eau et roselière à Massettes au nord de l'A10
- Parc boisé (CB 85) : espace accueillant de beaux sujets de Chênes âgés
- Cultures (CB 82.11) : parcelle labourée ne présentant quasiment aucune végétation

## C4 : Habitats naturels, semi-naturels et artificiels

Opération de modernisation de la gare de péage de Saintes sur l'Autoroute A10  
Etudes environnementales, milieux naturels, inventaires faune-flore, état initial



## IV.3 La flore

---

*Annexe 1 : liste des espèces végétales recensées lors des prospections*

### IV.3.1 Espèces avérées et potentielles

L'inventaire floristique a permis de recenser 90 espèces végétales. Cette diversité végétale peu importante est liée au contexte anthropisé de l'aire d'étude.

La grande majorité des espèces recensées sont logiquement des espèces caractéristiques des végétations des systèmes rudéraux ou prairiaux mésophiles. La liste complète des espèces recensées est présentée en annexe 1.

Aucune espèce végétale remarquable n'a été recensée lors des prospections de mai 2013. Au vu des milieux présents aux abords du péage, aucune espèce remarquable n'est potentiellement présente.

Il est à noter la présence de deux espèces exotiques à caractère envahissant, le Robinier faux-acacia et la Vergerette du Canada.

☞ Aucune espèce floristique rare ou menacée n'a été recensée sur l'aire d'étude.

# V. La faune

---

## V.1 Les oiseaux

---

### **Carte 5** : habitats avérés et potentiels pour les oiseaux

Annexe 2 : liste des espèces d'oiseaux recensées au sein de l'aire d'étude

#### V.1.1 Espèces avérées et potentielles

29 espèces d'oiseaux ont été observées en période de nidification le 22-23 mai 2013. L'analyse des cortèges et les potentialités ont été établies grâce à la bibliographie et à l'expertise de terrain. Une cartographie des habitats d'espèces en période de nidification a été réalisée.

Parmi les 29 espèces d'oiseaux contactées, 20 sont protégées (la majorité sont communes à très communes) et quatre sont inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Poitou-Charentes.

Cinq cortèges principaux peuvent être distingués :

##### ★ **Cortège des petits massifs forestiers et haies :**

Les bois offrent, surtout quand ils sont âgés, un milieu favorable à l'alimentation et la reproduction d'espèces cavernicoles telles que le Pic vert (*Picus viridis*), le Pic épeiche (*Dendrocopos major*) et le Roitelet à triple bandeau (*Regulus ignicapilla*), Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*). Les haies, principalement quand elles sont entourées de friches ou de prairies pâturées, procurent des abris, des perchoirs et permettent la reproduction d'une espèce remarquable : la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*). Ces milieux sont utilisés par le plus grand nombre d'espèces et le plus grand nombre d'individus. Au sein de l'aire d'étude, deux tiers des espèces contactées fréquentent les milieux boisés, qu'ils soient en massifs ou en bosquets.

##### ★ **Prairies semi-naturelles et friches :**

Les friches et prairies fournissent essentiellement des milieux d'alimentation pour les oiseaux se reproduisant dans les secteurs forestiers dont la Huppe fasciée (*Upupa epops*) et le Pigeon ramier (*Columba palumbus*), etc.). Moins d'un tiers des espèces contactées utilisent ces zones ouvertes. Toutefois, ces milieux sont utilisés par la Linotte mélodieuse pour l'alimentation (plusieurs contacts au sein de l'aire d'étude). Ces milieux sont également favorables au Hibou des marais (*Asio flammeus*) en activité de chasse (un individu contacté en périphérie de l'aire d'étude éloignée).

##### ★ **Terres agricoles :**

Seules trois espèces ont été observées s'alimentant au sein des cultures : la Corneille noire (*Corvus corone*), l'Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) et le Pigeon ramier (*Columba palumbus*). Ces espèces ubiquistes fréquentent également les autres milieux. D'autres espèces peuvent utiliser ces étendues ouvertes mais la diversité avifaunistique de ces terres reste faible.



★ **Zones urbanisées :**

Le cortège habituel de ce type de milieu anthropique est présent au sein de l'aire d'étude. La majorité de ces espèces familières fréquentent aussi d'autres milieux, notamment boisés. Moineau domestique (*Passer domesticus*) et Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*) sont quant à eux presque exclusivement liés à ces zones urbaines.

★ **Bassins :**

Quelques bassins artificiels (bassins de rétention et bassins ornementaux) permettent la présence de deux espèces supplémentaires : la Gallinule poule d'eau (*Gallinula chloropus*) et la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*). Ces zones en eau représentent des abreuvoirs pour plusieurs autres espèces des milieux voisins, et des zones d'alimentation pour quelques insectivores comme le Martinet noir (*Apus apus*) et probablement d'autres comme l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*).

Dans le tableau ci-dessous, seules les espèces bénéficiant d'un statut de rareté/menace en Poitou-Charentes sont présentées (se référer à l'annexe 2 pour consulter la liste complète des oiseaux contactés au sein de l'aire d'étude).

Tableau 7 : Espèces d'oiseaux présentant un statut de rareté au niveau régional

| Nom de l'espèce                                    | Statuts de protection/directive oiseaux | Statut de rareté/menace Europe/France | Statut de rareté/menace régional / ZNIEFF | Niveau de patrimonialité | Représentativité sur l'aire d'étude   | Statut biologique sur l'aire d'étude | Niveau d'enjeu |
|--|---|---------------------------------------|---|--------------------------|---|--------------------------------------|----------------|
| Hibou des marais<br><i>Asio flammeus</i>           | Art. 3/An. 1                            | - / VU                                | En danger / det. ZNIEFF                   | Fort                     | 1 individu observé à 900m de la zone des travaux (à 500m de l'aire d'étude élargie) | Nicheur possible                     | Moyen          |
| Huppe fasciée<br><i>Upupa epops</i>                | Art. 3                                  | D / LC                                | En déclin/-                               | Moyen                    | 1 individu en alimentation  | Nicheur possible                     | Faible         |
| Linotte mélodieuse<br><i>Carduelis cannabina</i>   | Art. 3                                  | D/VU                                  | En déclin/-                               | Moyen                    | 1 contact visuel de 4 individus ensembles   | Nicheur probable                     | Moyen          |
| Pic vert<br><i>Picus viridis</i>                   | Art. 3                                  | Population dégradée/LC                | A surveiller/-                            | Faible                   | 1 individu contacté   | Nicheur possible                     | Faible         |
| Tourterelle des bois<br><i>Streptopelia turtur</i> | -                                       | D/LC                                  | En déclin/-                               | Moyen                    | 2 individus contactés   | Nicheur possible                     | Faible         |

Abréviations :

Art.3 : Espèce dont les individus, quelle que soit leur forme, sont strictement protégés

An.1: Espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux », pouvant permettre la désignation de zone de protection spéciale

LC : Préoccupation mineure selon la liste rouge concernée

NT : Quasi menacé selon la liste rouge concernée

VU : Vulnérable selon la liste rouge concernée

NE : Non Evalué selon la liste rouge concernée


D : En déclin

R : Rare

H : En régression  
 S : Hors de danger  
 () : Statut provisoire

### V.1.1 Présentation des espèces remarquables

Les espèces remarquables sont celles qui bénéficient au sein de l'aire d'étude d'un enjeu moyen *a minima*. Deux espèces remarquables ont été identifiées au sein de l'aire, il s'agit du Hibou des marais et de la Linotte mélodieuse.

|                         |   |  |
|-------------------------|---|--|
| <b>Nom commun</b>       | Hibou des marais  |  <p>Photo : <a href="http://www.frangautphotos.homestead.com/HibouDesMarais">www.frangautphotos.homestead.com/HibouDesMarais</a></p> |
| <b>Nom scientifique</b> | <i>Asio flammeus</i>  |  |
| <b>Statut (s)</b>       | PN, DOI, ZNIEFF, en danger en Poitou-Charentes  |  |
| <b>Habitat (s)</b>      | C'est l'abondance de rongeurs qui fixe le Hibou des marais dans un milieu naturel (dunes, landes, marais, friches) ou cultivé (prés, champs de céréales, jeunes plantations). Même si le caractère humide d'un site n'influence pas directement le cantonnement du Hibou des marais, ce sont souvent des habitats marqués par la présence de l'eau (marais arrière-littoraux, polders) qui lui offrent les espaces ouverts qu'il recherche.   |  |
| <b>Commentaires</b>     | <p>Si les effectifs en Europe semblent stables, la tendance est néanmoins à la diminution dans les pays d'Europe de l'Est. En France la population de Hiboux des marais est vulnérable, mais l'importance de cette population est très faible sur le plan européen (moins de 1%). L'effectif nicheur serait en général inférieur à 50 couples. Bien qu'une légère diminution de la population soit perceptible, il est difficile de discerner une tendance nette d'évolution des effectifs chez cette espèce rare et instable.</p> <p>La région Poitou Charente représente la limite sud de son aire de répartition. Le nombre de couple reproducteur y est donc très restreint. A notre connaissance aucun contact avec l'espèce n'avait été réalisé dans le canton de Saintes durant la saison de reproduction.</p> <p>Ce 23 mai un individu est observé en chasse dans une prairie haute, à 500 m de l'aire d'étude. La date de l'observation peut laisser penser que cette espèce se reproduit dans le secteur. Des prairies qui correspondent à ses exigences écologiques existent au sein de l'aire d'étude, certaines se localisent à moins de 100m de la zone des travaux. Toutefois la route départementale qui sépare le lieu de l'observation de la zone d'étude peut représenter une difficulté pour l'accès de cette espèce à la zone étudiée. Seule des observations complémentaires permettraient de connaître l'importance précise du site pour cette espèce.</p> |  |
|                         |   |  |


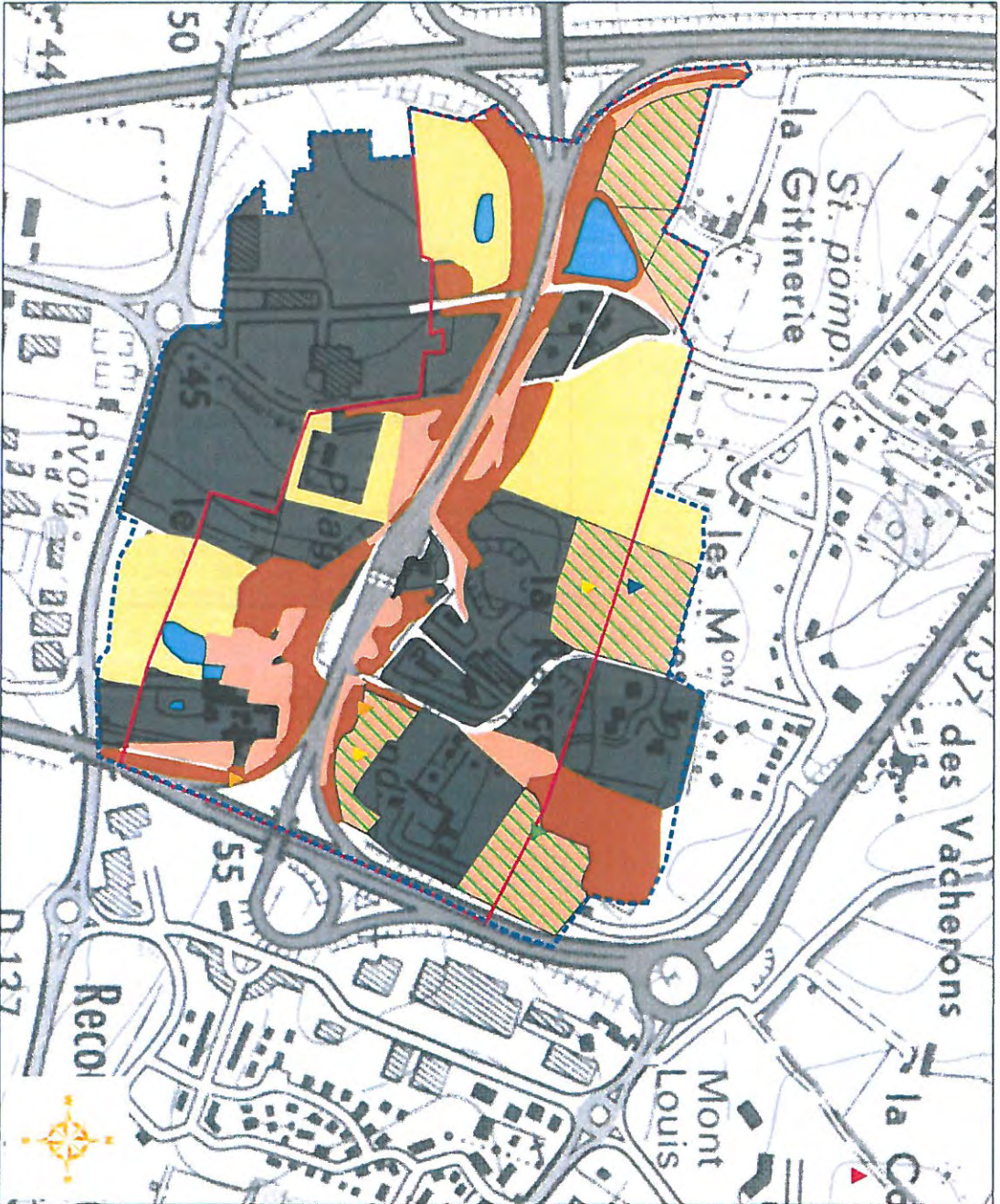
|                  |  |  |
|------------------|--|--|
| Nom commun       | Linotte mélodieuse   |  |
| Nom scientifique | <i>Carduelis cannabina</i>   |  |
| Statut (s)       | PN, VU, en déclin en Poitou-Charentes  |  |
| Habitat (s)      | Ce passereau affectionne les milieux semi-ouverts, tels que les friches, landes, vergers, zones bocagères. L'espèce est migratrice partielle, et s'observe toute l'année.  |  |
| Commentaires     | Ce 23 mai quatre individus sont observés dans une prairie entourée de haie à l'intérieur de l'aire d'étude à 200m du secteur des travaux. Vu la date de l'observation et le nombre d'individus, il est très probable que cette espèce se reproduise dans le secteur. Les milieux naturels existants dans l'aire d'étude correspondant à ses exigences biologiques, il est donc possible que ce passereau se reproduise à l'intérieur de la zone étudiée. |  |

Photo : Linotte mélodieuse, femelle, *Carduelis cannabina* © BIOTOPE

Opération de modernisation de la gare de péage de Saintes sur l'Autoroute A10  
Etudes environnementales, milieux naturels, inventaires faune-flore, état initial



- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Cortège des zones de bassins anthropisés
- Cortège des petits massifs forestiers et des haies
- Cortège des prairies et des friches
- Cortège des cultures et des pelouses entretenues
- Cortège des zones urbanisées
- Espèces remarquables**
- Linotte mélodieuse
- Hibou des marais
- Habitats des espèces remarquables**
- Habitats potentiels de reproduction pour la Linotte mélodieuse et de chasse pour le Hibou des marais
- Autres espèces**
- Huppe fasciée (milieux ouverts)
- Pic vert (boisements et milieux ouverts)
- Tourterelle des bois (boisements)



## V.3 Les mammifères

---

### **Carte 6 :** habitats avérés et potentiels pour les mammifères

#### V.3.1 Espèces avérées et potentielles

Onze espèces de mammifères ont été contactées au sein de l'aire d'étude dont neuf espèces sont protégées.

L'aire d'étude, bien que fortement artificialisée, regroupe des habitats favorables aux mammifères. L'enclavement de cette zone à l'intérieur de secteurs urbanisés permet seulement la présence de mammifère aux exigences écologiques faibles et aux domaines vitaux de petites tailles.

##### ★ **Mustélidés :**

La Fouine (*Martes foina*) est potentiellement présente mais n'a pas été contactée durant cette étude.

##### ★ **Grands mammifères :**

Si l'utilisation du site par le Sanglier (*Sus scrofa*) et le Chevreuil (*Capreolus capreolus*) reste possible, le réseau routier limite les possibilités d'accessibilité dans les milieux boisés et les prairies. Lors des prospections, aucun indice de présence n'a été trouvé.

##### ★ **Micromammifères :**

Les micromammifères n'ont pas fait l'objet de recherche spécifique malgré leur présence avérée (traces et galeries).

##### ★ **Autres mammifères :**

La présence du Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) est très visible. Cette espèce est très commune dans la région.

Concernant les mammifères carnivores, le Renard roux (*Vulpes vulpes*) semble commun sur le site (traces, laissés). L'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) utilise les boisements du site (deux individus contactés). Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) n'a pas été observé sur le site, mais compte tenu de ses exigences écologiques, sa présence est probable (il s'agit d'une espèce protégée).

##### ★ **Les chauves-souris :**

Au sein de l'aire d'étude, le cortège d'espèces est assez diversifié avec sept espèces contactées :

- Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ;
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ;
- Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) ;
- Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) ;
- Noctule commune (*Nyctalus noctula*) ;
- Grand murin (*Myotis myotis*) ;
- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

Le site peut également être fréquenté par la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*) et la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*).

Pour les chauves-souris, la mosaïque d'habitats de l'aire d'étude constitue principalement un site de chasse et de transit. Les habitats de chasse sont relativement anthropisés et artificialisés (gare de péage, zones d'activités, routes, dépendances vertes). Il subsiste tout de même quelques prairies et boisements préservés. Bien que la qualité des habitats de chasse soit limitée, leur structuration en une mosaïque de milieux ouverts et boisés constitue un contexte attractif pour l'activité de chasse d'espèces communes et peu exigeantes telle que la Pipistrelle commune.

Pour d'autres espèces plus exigeantes telles que le Grand rhinolophe ou le Grand murin, l'intérêt du site reste limité. Les bassins de récupération des eaux de pluies peuvent constituer des pôles d'attraction pour l'activité de chasse. Toutefois, la qualité de ces habitats aquatiques est considérée comme limitée.

L'aire d'étude intègre quelques boisements potentiellement favorables à la présence de gîtes arboricoles (situés en retrait par rapport à la gare de péage). Toutefois, la capacité d'accueil en gîtes arboricoles au sein de l'aire d'étude est peu importante. Les espèces susceptibles d'utiliser ces boisements pour giter sont la Barbastelle d'Europe et les noctules notamment. Le site ne présente pas de potentialités d'accueil de gîtes au niveau des bâtiments.

Le tableau ci-dessous liste les espèces de mammifères bénéficiant d'un niveau d'enjeu *a minima* faible.

Tableau 8 : mammifères avérées et potentiels au sein de l'aire d'étude

| Nom de l'espèce   | Statuts de protection | Statut de rareté/menace Europe/France | Statut de rareté/menace local/régional | Niveau de patrimonialité | Représentativité sur l'aire d'étude                               | Statut biologique sur l'aire d'étude       | Niveau d'enjeu |
|---|-----------------------|---------------------------------------|--|--------------------------|---|--|----------------|
| <i>Espèces avérées</i>                                  |                       |                                       |  |                          |   |  |                |
| Pipistrelle commune<br><i>Pipistrellus pipistrellus</i> | Art. 2<br>An. 4       | LC/LC                                 | Commune                                | Faible                   | Très commune en chasse et en transit (1054 contacts sur une nuit) | Chasse et transit                          | Faible         |
| Pipistrelle de Kuhl<br><i>Pipistrellus kuhlii</i>       | Art. 2<br>An. 4       | LC/LC                                 | Assez commune                          | Faible                   | Assez commune en chasse et en transit (15 contacts sur une nuit)  | Chasse et transit                          | Faible         |
| Barbastelle d'Europe<br><i>Barbastella barbastellus</i> | Art. 2<br>An. 2 et 4  | VU/LC                                 | Assez commune                          | Fort                     | Assez commune en chasse et en transit (23 contacts sur une nuit)  | Chasse, transit et gîtes boisés potentiels | Moyen          |
| Noctule de Leisler<br><i>Nyctalus leisleri</i>          | Art. 2<br>An. 4       | LC/NT                                 | Assez rare                             | Fort                     | peu commune en chasse et en transit (7 contacts sur une nuit)     | Chasse, transit et gîtes boisés potentiels | Moyen          |
| Noctule commune<br><i>Nyctalus noctula</i>              | Art. 2<br>An. 4       | LC/NT                                 | Assez commune                          | Moyen                    | peu commune en chasse et en transit (3 contacts sur une nuit)     | Chasse, transit et gîtes boisés potentiels | Faible         |

|   |                      |       |              |           |   |  |        |
|---|----------------------|-------|--------------|-----------|---|--|--------|
| <b>Grand murin</b><br><i>Myotis myotis</i>                        | Art. 2<br>An. 2 et 4 | LC/LC | Assez commun | Moyen     | Assez rare en chasse et en transit (1 contact sur une nuit) | Chasse   | Moyen  |
| <b>Grand Rhinolophe</b><br><i>Rhinolophus ferrumequinum</i>       | Art. 2<br>An. 2 et 4 | NT/NT | Commun       | Fort      | Assez rare en chasse et en transit (1 contact sur une nuit) | Chasse   | Moyen  |
| <b>Ecureuil roux</b><br><i>Sciurus vulgaris</i>                   | Art. 2/ -            | LC    | Très commun  | Faible    | 2 individus contactés (dont 1 mort écrasé)                  | Transit, nourrissage, reproduction et hivernage possible | Faible |
| <b>Espèces potentielles</b>                                       |                      |       |              |           |   |  |        |
| <b>Hérisson d'Europe</b><br><i>Erinaceus europaeus</i>            | Art. 2/ -            | LC    | Très commun  | Faible    | -   | Transit, nourrissage, reproduction probable, hivernage   | Faible |
| <b>Minioptère de Schreibers</b><br><i>Miniopterus schreibersi</i> | Art. 2<br>An. 2 et 4 | NT/VU | Rare         | Très fort | -   | Chasse et transit  | Moyen  |
| <b>Pipistrelle de Nathusius</b><br><i>Pipistrellus nathusii</i>   | Art. 2<br>An. 4      | NT/LC | Très rare    | Fort      | -   | Chasse, transit et gîtes boisés potentiels               | Faible |
| <b>Sérotine commune</b><br><i>Eptesicus serotinus</i>             | Art. 2<br>An. 4      | LC/LC | Commune      | Faible    | -   | Chasse et transit  | Faible |

**Abréviations :**

Art.2: Espèce dont les individus, quelle que soit leur forme, et leur habitats sont strictement protégés

Art.3 : Espèce dont les individus, quelle que soit leur forme, sont strictement protégés

Art.4 : Espèce bénéficiant de mesures de protection partielles, mutilation des individus interdite

An.2: Espèce inscrite à l'annexe 2 de la Directive Habitats Faune Flore, pouvant permettre la désignation de zone de conservation spéciale

An.4 : Espèce inscrite à l'annexe 4 de la Directive Habitats Faune Flore, nécessitant des mesures de protection stricte

LC : Préoccupation mineure selon la liste rouge concernée


NT : Quasi menacé selon la liste rouge concernée


NE : Non Evalué selon la liste rouge concernée

VU : Vulnérable selon la liste rouge concernée


### V.3.2 Présentation des espèces remarquables


Les espèces remarquables sont celles qui bénéficient au sein de l'aire d'étude d'un enjeu moyen *a minima*. Cinq espèces remarquables ont été identifiées au sein de l'aire, il s'agit de la Barbastelle d'Europe, de la Noctule de Leisler, du Grand Murin, du Grand Rhinolophe et du Minoptère de Schreibers.


|                         |  |   |
|-------------------------|--|---|
| <b>Nom commun</b>       | Barbastelle d'Europe   |  <p>Photo : PRIE Vincent (BIOTOPE, photo prise hors site)</p> |
| <b>Nom scientifique</b> | <i>Barbastella barbastellus</i>  |   |
| <b>Statut (s)</b>       | PN2, DHII, DHIV, LRN préoccupation mineure, déterminante et assez commune au niveau régional   |   |
| <b>Habitat (s)</b>      | <p><b>Habitats de reproduction</b> : colonies arboricoles ou anthropiques.</p> <p><b>Habitats d'alimentation</b> : préférence marquée pour chasser dans les forêts de feuillus ou mixtes matures avec présence de sous-strates.</p> <p><b>Habitats d'hivernage</b> : fissures de falaises, entrée de galeries de mines et grottes, ponts, anciens tunnels ferroviaires.</p>  |   |
| <b>Commentaires</b>     | <p>Cette espèce est considérée comme assez commune en Poitou-Charentes. Elle peut s'affranchir des habitats boisés au profit d'habitats plus ouverts (Atlas des mammifères sauvages du Poitou-Charentes - 1985-2008).</p> <p>Au sein de l'aire d'étude, l'espèce fréquente les habitats ouverts et boisés pour l'activité de chasse (23 contacts en 1 nuit). Certains boisements de l'aire d'étude peuvent offrir à l'espèce des potentialités de gîtes.</p> |   |

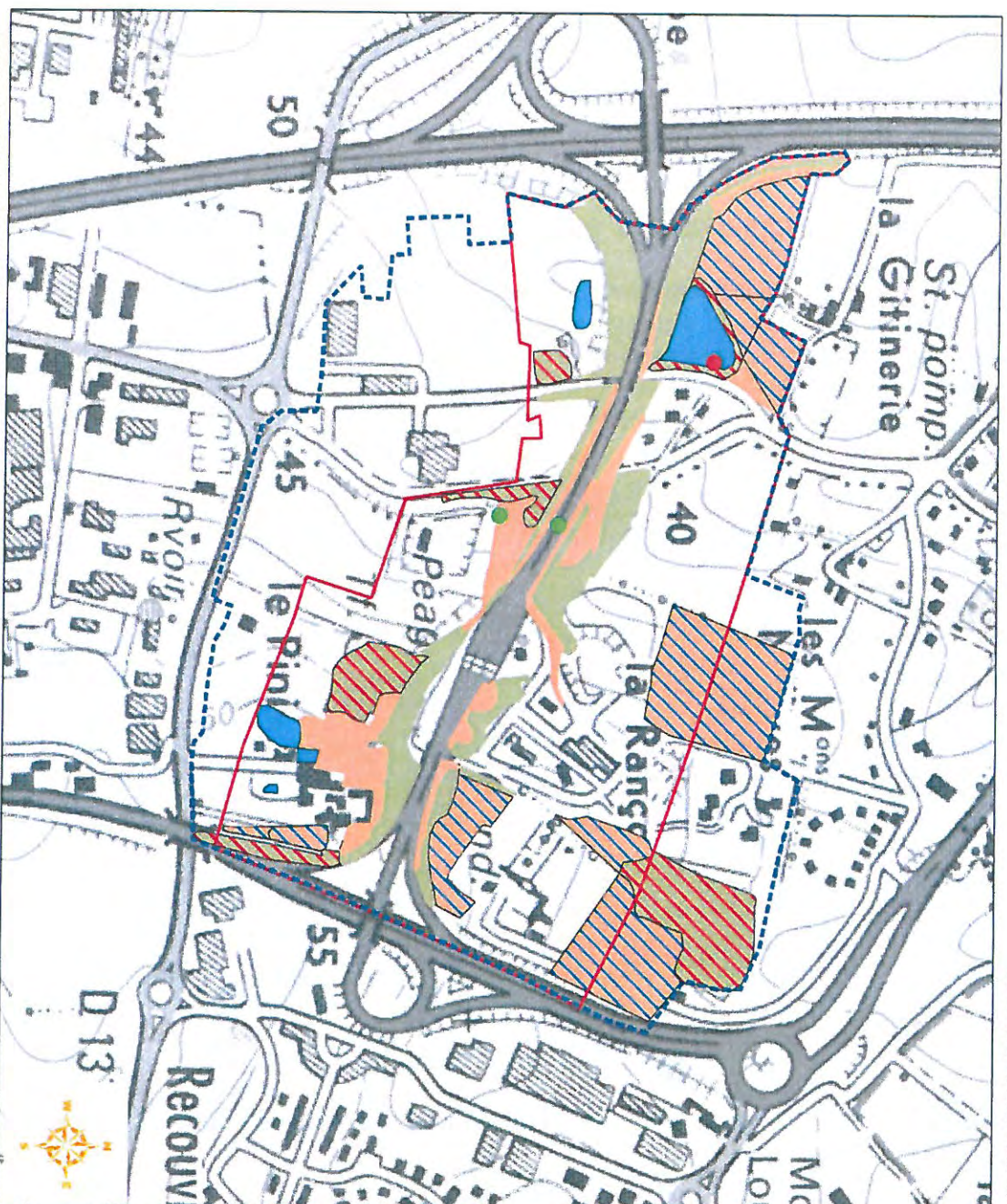
|                         |   |   |
|-------------------------|---|---|
| <b>Nom commun</b>       | Noctule de Leisler  |  <p>Photo : BIOTOPE (prise hors site)</p> |
| <b>Nom scientifique</b> | <i>Nyctalus leisleri</i>  |   |
| <b>Statut (s)</b>       | PN2, DHII, DHIV, LRN quasi menacé, assez rare au niveau régional.   |   |
| <b>Habitat (s)</b>      | <p><b>Habitats de reproduction</b> : très éclectique mais préférence pour les essences de feuillus, les cavités naturelles en hauteur des arbres, les arbres à proximité des lisières ou en pentes ; peut aussi coloniser les bâtiments, les nichoirs et les forêts de résineux.</p> <p><b>Habitats de chasse</b> : grande diversité de territoires : forêts caduques ouvertes, boisements divers avec de grands et vieux arbres, au-dessus des eaux calmes même fortement eutrophisées, des étangs forestiers, des rivières, fleuves, lacs, vergers, parcs, éclairages publics, étendues céréalières, cordons dunaires etc.</p> <p><b>Habitats d'hivernage</b> : Milieux arboricoles essentiellement (larges cavités ou anciennes loges de pics). Hiverne aussi dans les nichoirs.</p> |   |
| <b>Commentaires</b>     | <p>En Poitou-Charentes, la Noctule de Leisler a été découverte récemment. A ce titre, il est difficile d'établir son statut régional. Actuellement, elle est considérée comme assez rare (Atlas des mammifères sauvages du Poitou-Charentes - 1985-2008).</p> <p>Au sein de l'aire d'étude, l'espèce fréquente la mosaïque d'habitats en activité de chasse (7 contacts sur une nuit). Certains boisements de l'aire d'étude peuvent offrir à l'espèce des potentialités de gîtes.</p>  |   |



|                  |   |   |
|------------------|---|---|
| Nom commun       | Grand Murin   |  <p>Photo : RUFRAY Vincent (BIOTOPE, photo prise hors site)</p> |
| Nom scientifique | <i>Myotis myotis</i>  |   |
| Statut (s)       | PN2, DHII, DHIV, LRN LC, déterminant et assez commun au niveau régional   |   |
| Habitat (s)      | <p><b>Habitats de reproduction :</b> bâtiments : greniers, granges, combles d'églises ;</p> <p><b>Habitats de chasse :</b> habitats au sol très accessibles : forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, futaie de chêne, pinède, forêt mixte...) et secteurs à végétation herbacée rase ;</p> <p><b>Habitats d'hivernage :</b> cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves)</p> |   |
| Commentaires     | <p>Cette espèce est considérée comme assez commune en Poitou-Charentes. Toutefois, compte tenu de ses mœurs anthropophiles, elle reste une espèce menacée (modification des combles, etc.).</p> <p>Au sein de l'aire d'étude, l'espèce fréquente la mosaïque d'habitats ouverts et boisés (1 contact en 1 nuit). L'espèce est peu fréquente sur l'aire d'étude.</p>   |   |

|                  |  |   |
|------------------|--|---|
| Nom commun       | Grand rhinolophe   |  <p>Photo : BIOTOPE (photo prise hors site)</p> |
| Nom scientifique | <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>   |   |
| Statut (s)       | PN2, DHII, DHIV, LRN quasi menacé, déterminant et commun en Poitou-Charentes   |   |
| Habitat (s)      | <p><b>Habitats de reproduction :</b> les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes complémentaires.</p> <p><b>Habitats de chasse :</b> les habitats prospectés durant l'activité de chasse présentent en général un paysage très structurés tant verticalement (haies, lisières, talus, cours d'eau, sous bois...) qu'horizontalement (mosaïque d'habitats semi-ouverts)</p> <p><b>Habitats d'hivernage :</b> cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines, aux caractéristiques précises : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C, rarement moins, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère, tranquillité garantie</p> |   |
| Commentaires     | <p>En Poitou-Charentes, le Grand rhinolophe constitue une espèce très fréquemment observée. Les populations régionales sont plutôt stables voire en augmentation localement (Atlas des mammifères sauvages du Poitou-Charentes - 1985-2008).</p> <p>Au sein de l'aire d'étude, l'espèce chasse au niveau de la mosaïque d'habitats ouverts et des haies. L'aire d'étude ne présente pas de potentialités de gîtes pour l'espèce. L'espèce a été contactée une fois lors d'une nuit de prospection.</p>   |   |

|                  |  |  |
|------------------|--|--|
| Nom commun       | Minioptère de Schreibers   | <p style="text-align: right;">Photo :</p>  <p style="text-align: center;"><i>RUFRAY Vincent (BIOTOPE, photo prise hors site)</i></p> |
| Nom scientifique | <i>Miniopterus schreibersii</i>  |  |
| Statut (s)       | PN2, DHII, DHIV, LRN VU, déterminant et rare au niveau régional  |  |
| Habitat (s)      | <p><b>Habitats de reproduction :</b> grandes cavités chaudes et humides ;</p> <p><b>Habitats de chasse :</b> large gamme d'habitats : lisières forestières, ripisylves, alignements d'arbres et villages éclairés ;</p> <p><b>Habitats d'hivernage :</b> cavités naturelles ou artificielles, dont les températures, souvent constantes, oscillent de 6,5°C à 8,5°C.</p> |  |
| Commentaires     | <p>En Poitou-Charentes, le Minioptère de Schreibers constitue une espèce rare. Elle est considérée comme très localisée.</p> <p>Au sein de l'aire d'étude, l'espèce est susceptible de chasser au niveau des haies et lisières boisées. L'aire d'étude ne présente pas de potentialités de gîtes pour l'espèce.</p>  |  |



- Aire d'étude rapprochée
  - Aire d'étude éloignée
  - Territoires de chasse
  - Milieux aquatiques (bassins artificiels) : toutes espèces
  - Petits massifs forestiers et haies
  - Milieux ouverts et semi-ouverts
- Espèces remarquables**
- Barbastelle d'Europe, Noctule de Leisler, Grand munin, Grand rhinolophe, Minioptère de Schreibers
- Habitats de chasse/gîtes arboricoles potentiels**
- Prairies en bon état de conservation (chasse)
  - Boisement en bon état de conservation (chasse et gîtes arboricoles potentiels)
- Autre mammifère**
- Ecreuil roux (associé aux milieux boisés)

*nb : l'ensemble de l'aire d'étude (y compris les zones urbanisées) est susceptible d'être fréquentée en chasse par les chauves-souris peu exigeantes en terme de qualité de milieu (pipistrelles notamment). Toutefois, seuls les habitats présentant un degré d'artificialisation moindre que les zones urbanisées et les pelouses entretenues intensivement sont cartographiés.*

*Le Hérisson d'Europe, espèce de mammifère commune, est susceptible de fréquenter l'ensemble de l'aire d'étude*



## V.5 Les reptiles

### Carte 7 : Habitats potentiels et avérés pour les reptiles et des amphibiens

#### V.5.1 Espèces avérées et potentielles

Seul le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) a été observé durant l'inventaire. Il fréquente ici les zones urbanisées, mais il est probable qu'il soit présent dans la plupart des milieux de l'aire d'étude (lisières forestières, haies, prairies). Au regard des milieux, il est possible que la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) et le Lézard vert (*Lacerta bilineata*) soient présents dans les bordures forestières, les haies et les prairies. Ces trois espèces sont protégées mais communes.

☞ Aucune espèce de reptile rare ou menacée est considérée comme présente au sein de l'aire d'étude.

Tableau 9 : Espèces de reptiles avérées ou potentielles au sein de l'aire d'étude

| Nom de l'espèce   | Statuts de protection/directive habitats | Statut de rareté/menace France | Statut de rareté/menace régional ; ZNIEFF | Niveau de patrimonialité | Représentativité sur l'aire d'étude  | Statut biologique sur l'aire d'étude       | Niveau d'enjeu écologique |
|---|--|--------------------------------|---|--------------------------|--|--|---------------------------|
| <b>Espèces avérées</b>                                    |  |                                |   |                          |  |  |                           |
| Lézard des murailles<br><i>Podarcis muralis</i>           | Art. 2/An. 4                             | LC                             | - ; -                                     | Faible                   | Fréquente potentiellement l'ensemble de l'aire d'étude, contacté sur deux secteurs | chasse, reproduction et hivernage          | Négligeable               |
| <b>Espèces potentielles</b>                               |  |                                |   |                          |  |  |                           |
| Lézard vert<br><i>Lacerta bilineata</i>                   | Art. 2/An. 4                             | LC                             | - ; -                                     | Faible                   | potentiel  | chasse, reproduction et hivernage possible | Faible                    |
| Couleuvre verte et jaune<br><i>Hierophis viridiflavus</i> | Art. 2/An. 4                             | LC                             | - ; -                                     | Faible                   | Potentiel  | chasse, reproduction et hivernage possible | Faible                    |

#### Abréviations :

Art.2: Espèce dont les individus, quelle que soit leur forme, et leur habitats sont strictement protégés

Art.3 : Espèce dont les individus, quelle que soit leur forme, sont strictement protégés

An.2: Espèce inscrite à l'annexe 2 de la Directive « Habitats », pouvant permettre la désignation de zone de conservation spéciale

An.4 : Espèce inscrite à l'annexe 4 de la Directive « Habitats », nécessitant des mesures de protection stricte

LC : Préoccupation mineure selon la liste rouge concernée

NT : Quasi menacé selon la liste rouge concernée

NE : Non Evalué selon la liste rouge concernée

## V.6 Les amphibiens

### Carte 7 : Habitats potentiels et avérés pour les amphibiens et les reptiles

#### V.6.1 Espèces avérées et potentielles

L'aire d'étude présente très peu de milieux aquatiques et humides d'intérêt pour la reproduction des amphibiens. Les fossés semblent trop dégradés par des rejets de la zone industrielle pour abriter ces animaux.

Seule la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) a été contactée dans un bassin de rétention. Cette espèce représente un intérêt patrimonial du fait de la proximité de la limite (nord) de son aire de répartition. Le Crapaud commun (*Bufo bufo*) et le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) peuvent potentiellement se reproduire dans ces bassins. Une prospection dans les zones clôturées serait nécessaire pour prouver leur présence. Ces trois espèces d'amphibiens sont protégées.

A proximité de la gare de péage de Saintes, il est à noter la présence de boisements potentiellement favorables à l'hivernage et l'estivage des amphibiens.

Tableau 10 : Espèces d'amphibiens avérées ou potentielles au sein de l'aire d'étude

| Nom de l'espèce                                  | Statuts de protection/directive habitats | Statut de rareté/menace France | Statut de rareté/menace régional ; ZNIEFF | Niveau de patrimonialité | Représentativité sur l'aire d'étude | Statut biologique sur l'aire d'étude        | Niveau d'enjeu écologique |
|--|--|--------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|---------------------------|
| <b>Espèces avérées</b>                           |  |                                |   |                          |                                     |   |                           |
| Rainette méridionale<br><i>Hyla meridionalis</i> | Art. 3/ An. 4                            | LC                             | LC ; det. ZNIEFF                          | Moyen                    | Un contact auditif                  | Reproduction probable                       | Moyen                     |
| <b>Espèces potentielles</b>                      |  |                                |   |                          |                                     |   |                           |
| Triton palmé<br><i>Lissotriton helveticus</i>    | Art. 3/ -                                | LC                             | - ; -                                     | Faible                   | -                                   | Reproduction, transit et hivernage possible | Négligeable               |
| Crapaud commun<br><i>Bufo bufo</i>               | Art. 3/ -                                | LC                             | - ; -                                     | Faible                   | -                                   | Reproduction, transit et hivernage          | Négligeable               |

#### Abréviations :

Art.2: Espèce dont les individus, quelle que soit leur forme, et leur habitats sont strictement protégés

Art.3 : Espèce dont les individus, quelle que soit leur forme, sont strictement protégés

An.2: Espèce inscrite à l'annexe 2 de la Directive « Habitats », pouvant permettre la désignation de zone de conservation spéciale

An.4 : Espèce inscrite à l'annexe 4 de la Directive « Habitats », nécessitant des mesures de protection stricte

LC : Préoccupation mineure selon la liste rouge concernée

NT : Quasi menacé selon la liste rouge concernée

VU : Vulnérable selon la liste rouge concernée

## V.6.1 Présentation des espèces remarquables

Une espèce d'amphibien considérée comme remarquable a été identifiée, il s'agit de la Rainette méridionale.

|                  |   |   |
|------------------|---|---|
| Nom commun       | Rainette méridionale  |  <p>Photo : Biotope, 2010</p> |
| Nom scientifique | <i>Hyla meridionalis</i>  |   |
| Statut (s)       | PN, DHA, ZNIEFF   |   |
| Habitat (s)      | <p>La Rainette méridionale a une répartition très limitée : elle est uniquement présente dans le sud-ouest de la péninsule ibérique et le sud de la France et elle atteint le nord de l'Italie. En France, elle est présente en région méditerranéenne, ainsi que dans le Sud-ouest du pays.</p> <p>La région Poitou-Charentes représente la limite nord de son aire de répartition.</p> <p>Cette espèce est assez peu exigeante quant aux milieux aquatiques qu'elle affectionne pour sa reproduction.</p> |   |
| Commentaires     | <p>Un individu chante le soir du 22 mai dans le bassin de rétention colonisé par de la végétation aquatique du genre Typha. Il est probable que cette Rainette se reproduise sur ce point d'eau ainsi que dans les autres bassins de l'aire d'étude. Cette espèce assez commune dans les territoires à l'ouest et au sud mérite ici une attention particulière car elle est à la limite de son aire de répartition.</p>   |   |

## C7 : Habitats avérés et potentiels pour les amphibiens et les reptiles

Opération de modernisation de la gare de péage de Saintes sur l'Autoroute A10  
Etudes environnementales, milieux naturels, inventaires faune-flore, état initial



*nb L'ensemble de l'aire d'étude (dont les zones urbanisées) est favorable au lézard des murailles. Toutefois, seuls les habitats présentant un degré d'artificialisation moindre que les zones urbanisées sont cartographiés.*

- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Habitats pour les amphibiens
- Habitat de reproduction potentiels (bassins artificiels)
- Habitats de reproduction et d'hivernage (boisements)
- Habitats de reproduction potentiels (prairie humide)
- Espèce remarquable
- Rainette méridionale
- Autre espèce
- Lézard des murailles
- Habitats pour les reptiles
- Habitats de reproduction, chasse et repos pour la Couleuvre verte et jaune et le Lézard des murailles



## V.7 Les insectes

---

### **Carte 8** : Habitats potentiels et avérés pour les insectes

#### V.7.1 Espèces avérées et potentielles

L'expertise a consisté en l'analyse des potentialités d'accueil des habitats de l'aire d'étude pour les cinq groupes d'espèces suivants :

- les papillons de jour ;
- les libellules ;
- les neuroptères ascalaphidae (ascalaphes) ;
- les orthoptères (criquet et sauterelles) ;
- les coléoptères saproxyliques protégés.

La mosaïque d'habitats présents à proximité de la gare de péage de Saintes est susceptible d'accueillir trois grands cortèges d'espèces :

##### ★ *Cortège des lisières et bois clairs* :

Les lisières marquent la transition entre un milieu fermé et un milieu ouvert, et constituent une interface généralement riche en espèces. Au sein de l'aire d'étude, ces milieux sont représentés par les bosquets, les haies (présence d'une strate arbustive) ainsi que les alignements d'arbres (absence de strate arbustive). Les espèces de papillons potentiellement présentes sont le Tircis (*Pararge aegeria*) et le Citron (*Gonepteryx rhamni*) qui fréquentent les haies et lisières boisées ; Le Cuivré commun (*Lycaena phlaeas*) et le Myrtil (*Maniola jurtina*) au niveau des secteurs broussailleux. Ces milieux peuvent également être fréquentés par des espèces d'orthoptères telles que la Grande sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*) et le Criquet des clairières (*Chrysochraon dispar*). Les boisements situés à proximité de la gare de péage ne sont pas favorables à la présence des coléoptères saproxyliques protégés tels que le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ou le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*).

##### ★ *Cortège des milieux ouverts et semi-ouverts* :

A proximité de la gare de péage, ces milieux se composent de pelouses gérées de manière différenciée ou intensive ainsi que de dépendances vertes dont le faciès se rapproche d'une prairie. Ces milieux peuvent être fréquentés par des espèces très répandues en Poitou-Charentes telles que le Cuivré fuligineux (*Lycaena tytirus*), la Mélitée du plantain (*Mellicta athalia*), les Argus bleu (*Polyommatus icarus*), brun (*Aricia agestis*) ainsi que le Fadet commun (*Coenonympha pamphilus*). Ces milieux sont également favorables à la Decticelle bariolée (*Metrioptera rosellii*) et au Criquet noir-ébène (*Omocestus rufipes*).

Outres ces espèces communes, les secteurs de pelouses gérées de manière extensive, certaines prairies et fruticées, sont favorables à l'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*), espèce protégée, utilisant couramment les talus et dépendances de bords de routes gérés de manière extensive. L'espèce a été observée sur trois secteurs de l'aire d'étude : une prairie rudéralisée à proximité de l'autoroute à l'ouest du péage (1 individu observé), une fruticée à proximité de l'autoroute à l'ouest de la gare de péage (2 individus) et enfin au niveau des secteurs de prairies et pelouses de bords de route à proximité de l'autoroute à l'est de la gare de péage (17 individus). Les habitats situés à l'est de la gare de péage (la prairie et la pelouse longeant la route nationale 137) abritent le plus important noyau de population de l'aire d'étude. Sur ce secteur, l'Azuré du serpolet est



également accompagné de l'Ascalaphe soufré (*Libelloides coccajus*). Les deux habitats situés à l'ouest ainsi que la pelouse à l'est de la gare de péage se caractérisent par un bon état de conservation. La prairie à l'est de la gare de péage présente un état de conservation jugé moyen (bien qu'elle abrite en partie un important noyau de population). Deux autres habitats favorables à l'espèce ont été observés au sud de la gare de péage mais aucun individu n'a été contacté. Entre ces différents habitats, des individus d'Azuré du serpolet ont été observés en transit, notamment au niveau des dépendances vertes entretenues de la gare de péage.

Les prairies mésophiles et humides, compte tenu de leur éloignement de la gare de péage (plusieurs centaines de mètres), n'ont pas fait l'objet d'une évaluation de leur intérêt pour les insectes. Cependant, il est à noter que la qualité de ces habitats est probablement favorable à une diversité d'insectes plus intéressante qu'à proximité de la gare de péage.

★ **Le cortège des milieux aquatiques :**

Différentes pièces d'eau sont présentes à proximité du péage et du complexe hôtelier. Il s'agit d'un bassin de rétention en eau colonisé par de la roselière à Massettes à large feuille et de trois pièces d'eau d'ornement. Ces milieux fortement anthropisés peuvent accueillir des espèces de libellules communes telles que l'Anax empereur (*Anax imperator*), l'Agrion élégant (*Ischnura elegans*) ou encore la Petite Nymphé au corps de feu (*Pyrrhosoma nymphula*).

Tableau 11 : Espèces d'insectes remarquables

| Nom de l'espèce                                 | Statuts de protection/directive habitats | Statut de rareté/menace France | Statut de rareté/menace régional ; ZNIEFF                        | Niveau de patrimonialité | Représentativité sur l'aire d'étude   | Statut biologique sur l'aire d'étude                  | Niveau d'enjeu |
|---|--|--------------------------------|--|--------------------------|---|---|----------------|
| <i>Espèce potentielle</i>                       |  |                                |  |                          |   |   |                |
| Azuré du serpolet<br><i>Maculinea arion</i>     | Art.2./An.4                              | LC                             | Déterminant ZNIEFF   | Fort                     | Espèce présente, dont un noyau de population avec 17 individus (au total 20 individus observés au sein de l'aire d'étude) | Reproduction et alimentation                          | Moyen          |
| Ascalaphe soufré<br><i>Libelloides coccajus</i> | -  | -                              | Localisé et en déclin*<br>Déterminant ZNIEFF en Poitou-Charentes | Moyen                    | 1 individu observé  | Alimentation, déplacement et reproduction potentielle | Faible         |

Abréviations :

Art.2: Espèce dont les individus, quelle que soit leur forme, et leur habitats sont strictement protégés

Art.3 : Espèce dont les individus, quelle que soit leur forme, sont strictement protégés

An.2: Espèce inscrite à l'annexe 2 de la Directive Habitats Faune Flore, pouvant permettre la désignation de zone de conservation spéciale

An.4 : Espèce inscrite à l'annexe 4 de la Directive Habitats Faune Flore, nécessitant des mesures de protection stricte

LC : Préoccupation mineure selon la liste rouge concernée


NT : Quasi menacé selon la liste rouge concernée

VU : Vulnérable selon la liste rouge concernée

CR : En danger critique d'extinction

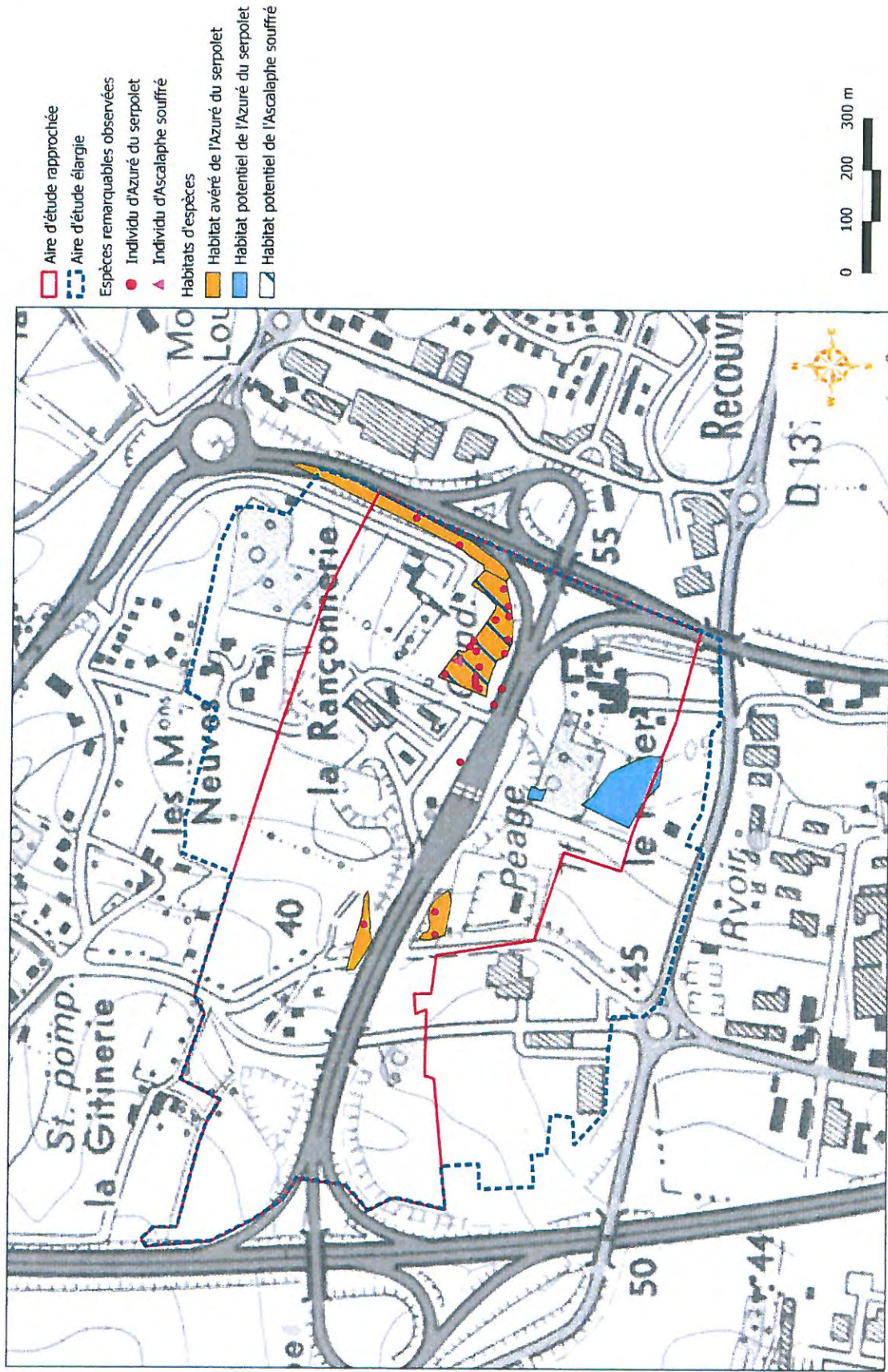
## V.7.2 Présentation des espèces remarquables

Seule une espèce remarquable est considérée comme potentiellement présente, il s'agit de l'Azuré du serpolet.

|                  |   |  |
|------------------|---|--|
| Nom commun       | Azuré du serpolet   |  <p>Photo : ROBIN Jérôme (BIOTOPE)</p> |
| Nom scientifique | <i>Maculinea arion</i>  |  |
| Statut (s)       | PN2, DHIV, Liste rouge nationale LC, déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes  |  |
| Habitat (s)      | Pelouses sèches, ourlets à origans, friches herbacées thermophiles. Le micro-habitat optimal est une surface de quelques m <sup>2</sup> avec la plante hôte dont les inflorescences émergent au-dessus de la végétation herbacée. La présence de nids de fourmis de l'espèce <i>Myrmica sabuleti</i> (dans les milieux calcaires) à proximité des pieds de la plante hôte est indispensable. En dehors des zones de lisières, l'Origan est très souvent présent dans des milieux perturbés comme des friches, des anciennes zones de remblais, talus de bords de routes, etc. L'Azuré du Serpolet est susceptible de se développer dans ces milieux souvent sous prospectés.  |  |
| Commentaires     | <p>L'Azuré du Serpolet est une espèce déterminante ZNIEFF en région Poitou-Charentes. Elle reste bien répartie mais semble en très forte régression dans cette région (Poitou-Charentes Nature, 2009).</p> <p>Au sein de l'aire d'étude l'espèce a été observée sur plusieurs secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prairie rudéralisée à proximité de l'autoroute à l'ouest du péage (1 individu observé) ;</li> <li>- fruticé à proximité de l'autoroute à l'ouest de la gare de péage (2 individus) ;</li> <li>- prairies et pelouses de bords de route à proximité de l'autoroute à l'est de la gare de péage (17 individus).</li> </ul> <p>Les habitats situés à l'est de la gare de péage (la prairie et la pelouse longeant la route) abritent le plus important noyau de population de l'aire d'étude avec 17 individus observés. Les deux habitats situés à l'ouest ainsi que la pelouse à l'ouest de la gare de péage se caractérisent par un bon état de conservation. La prairie à l'ouest de la gare de péage présente un état de conservation jugé moyen. Deux autres habitats favorables à l'espèce ont été observés au sud de la gare de péage mais aucun individu n'a été observé. Entre ces différents habitats, des individus d'Azuré du serpolet ont été observés en transit.</p> |  |

## C8 : Habitats avérés et potentiels pour les insectes remarquables

Opération de modernisation de la gare de péage de Saintes sur l'Autoroute A10



## VI. Fonctionnalité écologique

---

### VI.1 Matrice paysagère

---

L'aire d'étude s'inscrit dans le contexte péri-urbain de la ville de Saintes. Elle se caractérise par un enclavement important lié aux infrastructures de transports (autoroute A10, routes nationales), aux zones d'activités et d'habitations. L'aire d'étude est elle-même fractionnée en deux entités distinctes situées de part et d'autre des voies de la gare de péage de l'autoroute A10. Il est à noter un meilleur état de conservation des milieux situés au nord de l'échangeur.

La matrice de l'aire d'étude se compose principalement de zones urbanisées et artificialisées, puis dans une proportion moindre, de prairies et de pelouses entretenues, de haies, petits bois et bosquets ainsi que de points d'eaux artificiels. Bien que la mosaïque de milieux soit majoritairement artificialisée, certaines surfaces restent encore fonctionnelles (bois et prairies notamment). Les entités de petits bois et zones de prairies constituent des réservoirs de biodiversité fonctionnels, mais dont les échanges vers les réservoirs de biodiversité situés à l'extérieur de l'aire d'étude sont limités en raison du fractionnement des corridors par l'urbanisation et les infrastructures de transports.

### VI.2 Corridors

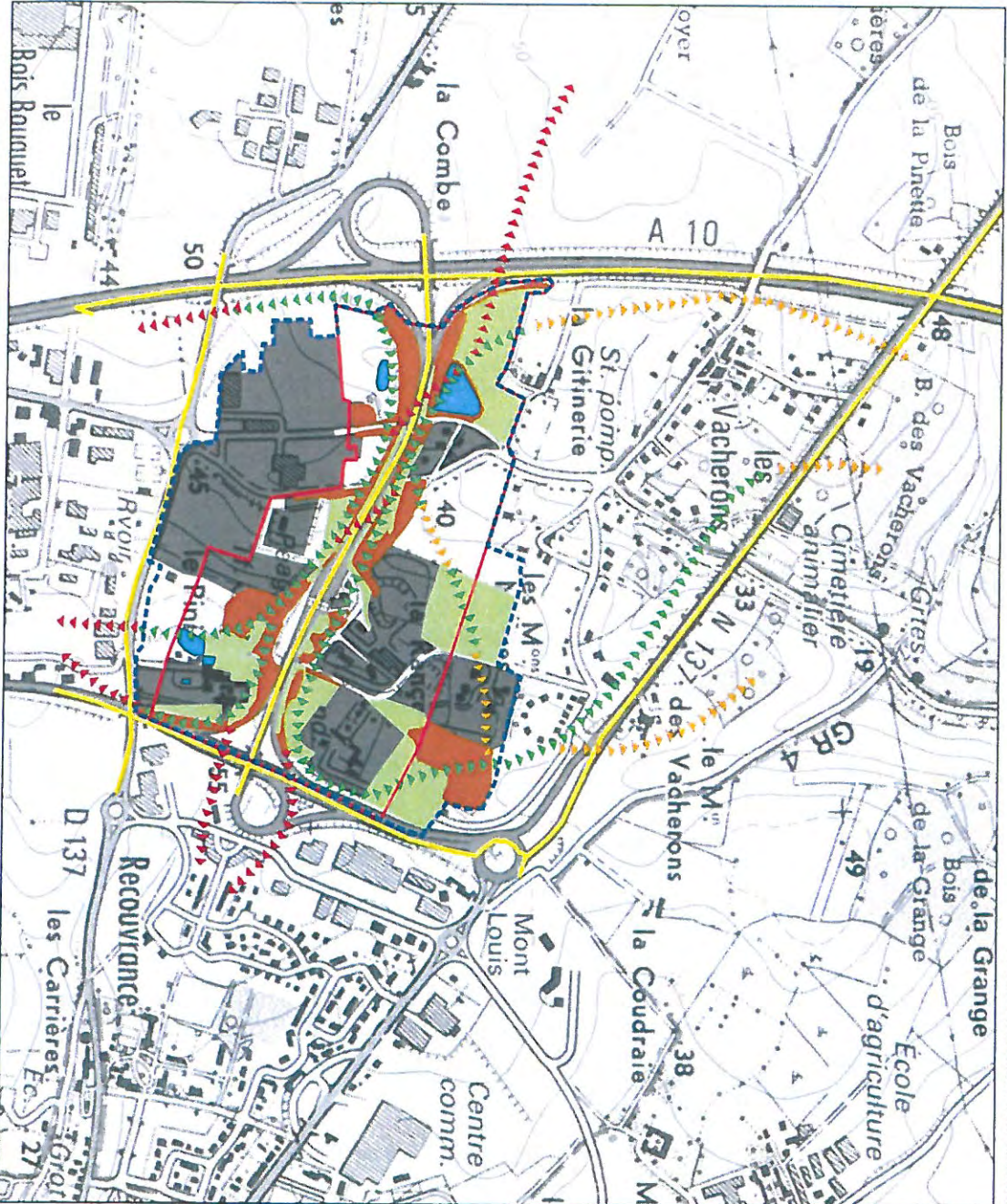
---

Au sein de l'aire d'étude, aucun corridor ne permet de relier les deux entités fonctionnelles situées de part et d'autre de l'échangeur et des voies associées. Les voies de circulation liées à l'échangeur jouent le rôle de « barrière » à la circulation des espèces. Pour les espèces qui se déplacent sur le sol (Ecureuil roux, Hérisson d'Europe, etc.), le franchissement de cette « barrière » est impossible ou très difficile (observation d'un cas de mortalité d'un individu d'Ecureuil roux tentant de franchir les voies). Les espèces bénéficiant de capacités de déplacement importantes telles que les oiseaux ou les chauves-souris sont en mesure de franchir ces voies mais avec un risque de collision.

Les habitats (boisements, prairies, etc.) présents au sein des deux entités précédemment évoquées, peuvent être utilisés par des espèces pour se déplacer ou accomplir leur cycle biologique, c'est le cas notamment des espèces ubiquistes telles que le Lézard des murailles, le Rouge-gorge familier, la Mésange charbonnière, etc. En revanche, pour des espèces plus exigeantes ou qui ont besoin de surfaces d'habitats importantes, l'aire d'étude présente une fonctionnalité très dégradée.

Si au sein même de l'aire d'étude, il existe encore des corridors fonctionnels, en revanche, les corridors en connexion vers les milieux périphériques sont fortement dégradés par l'urbanisation et les infrastructures de transports. Ainsi, les connexions entre les milieux de l'aire d'étude et les milieux extérieurs sont dégradées voire très dégradées. En particulier les connexions avec les milieux situés à l'ouest et au nord. Les connexions vers l'extérieur sont considérées comme inexistantes pour les espèces se déplaçant au sol (ou accompagné d'un risque de mortalité très fort en cas de traversée de la voie). Ces connexions peuvent encore être considérées comme existantes mais dégradées (risque de collision) pour les oiseaux et les chauves-souris.

Opération de modernisation de la gare de péage de Saintes sur l'Autoroute A10  
 Etudes environnementales : milieux naturels, inventaires faune-flore, état initial



- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Fonctionnalité des corridors
- Corridor fonctionnel
- Corridor altéré
- Corridor très altéré
- Entités fonctionnelles
- matrice de milieux ouverts
- Matrice de milieux boisés
- Eléments fragmentant
- Infrastructures routières
- Bâtements, zones commerciales ou habitations (CB 86)



## VII. Synthèse des enjeux

### VII.1 Précisions méthodologiques pour l'évaluation synthétique des enjeux écologiques

#### **Carte 10** : Synthèse des enjeux écologiques potentiels et avérés

Une évaluation des enjeux de préservation du patrimoine naturel de l'aire d'étude a été réalisée. Elle s'est appuyée sur les données recueillies sur le terrain, sur l'expérience des spécialistes en charge des inventaires et sur les connaissances les plus récentes. Dans un souci de robustesse et d'objectivité, ces informations ont ensuite été mises en perspective au moyen de références scientifiques et techniques (listes rouges, atlas de répartition, publications...) et de la consultation, quand cela s'est avéré nécessaire, de personnes ressources.

Pour chacun des éléments observés (taxons, habitats d'espèces, habitats, groupes biologiques ou cortèges), le niveau d'enjeu a été évalué selon les critères suivants :

- Statuts de rareté/menace du taxon considéré, à différentes échelles géographiques (Monde, Europe, France, région administrative, département administratifs ou domaines biogéographiques équivalents) ;
- Utilisation de l'aire d'étude par l'espèce ;
- Représentativité à différentes échelles géographiques de la population d'espèce utilisant l'aire d'étude ;
- Viabilité de cette population ou permanence de son utilisation de l'aire d'étude ;
- Degré d'artificialisation / de naturalité du contexte écologique de l'aire d'étude.

#### **Aucune considération de statut réglementaire n'entre dans cette évaluation.**

Chaque niveau d'enjeu est associé à une portée géographique indiquant le poids de l'aire d'étude, ou d'un secteur de celle-ci, en termes de préservation de l'élément considéré (espèce, habitat, habitat d'espèce, groupe biologique ou cortège). L'échelle suivante a été retenue :

Enjeu TRES FORT (= MAJEUR) : enjeu de portée nationale à supra-nationale voire mondiale

Enjeu FORT : enjeu de portée régionale à supra-régionale

Enjeu MOYEN (= MODERE) : enjeu de portée départementale à supra-départementale

Enjeu FAIBLE : enjeu de portée locale, à l'échelle d'un ensemble cohérent du paysage écologique (vallée, massif forestier...)

Enjeu NEGLIGEABLE : enjeu de portée locale, à l'échelle de la seule aire d'étude

Enjeu NUL : absence d'enjeu (taxons exotiques notamment)

## VII.2 Localisation des secteurs à enjeux

---

### VII.2.1 Habitats naturels et semi naturels et flore

Aucun habitat à fort enjeu n'a été recensé sur l'aire. Des habitats à enjeux moyens sont néanmoins présents. Il s'agit des habitats suivants :

- \* *Prairies mésophiles* ;
- \* *Prairies humides* ;
- \* *Boisements mésophiles* ;
- \* *Haies* ;

Il s'agit d'habitats semi-naturels possédant une végétation relativement diversifiée par rapport au contexte général et pouvant jouer un rôle d'accueil pour certaines espèces végétales et animales (insectes, oiseaux, reptiles, etc.). Concernant les deux derniers habitats, il s'agit d'éléments structurants du paysage pouvant jouer un rôle de corridor écologique. Ces habitats ne sont pas présents à proximité immédiate de la gare de péage.

La flore ne présente pas d'enjeu lié à la présence d'espèces floristiques rares ou menacées. En revanche, il est à noter la présence de deux espèces floristiques exotiques à caractère envahissant au sein de l'aire d'étude : le Robinier faux-acacia et la Vergerette du Canada.

### VII.2.2 Faune

Concernant les oiseaux, en l'état actuel des connaissances, les enjeux qui se dessinent au sein de l'aire d'étude couvrent les prairies de superficies moyennes à grandes et les secteurs boisés. La présence de deux espèces patrimoniales a été mise en évidence (Linotte mélodieuse et Hibou des marais). Les habitats de ces espèces à enjeux moyens sont situés en retrait par rapport à la gare de péage.

En l'état actuel des connaissances, les enjeux pour les mammifères se concentrent sur les parties boisées avec notamment la présence de chauves-souris et dans une moindre mesure de l'Écureuil roux. Les habitats à enjeux moyens sont situés en retrait par rapport à la gare de péage.

Concernant les reptiles, en l'état actuel des connaissances, l'aire d'étude abrite une espèce dont le niveau d'enjeu est négligeable. D'autres espèces sont potentielles, mais aucune ne présente de valeur patrimoniale marquée.

En l'état actuel des connaissances, un seul milieu aquatique abrite une espèce d'amphibien : la Rainette méridionale (espèce déterminante). Les autres bassins représentent probablement des zones de reproduction supplémentaires pour cette espèce. Un habitat de repos potentiel pour la Rainette méridionale est situé à proximité de la gare de péage. L'enjeu lié à cette espèce est moyen et est situé en retrait de la gare de péage.

Des habitats avérés et potentiels de l'Azuré du serpolet, espèce de papillon remarquable, ont été identifiés au sein de l'aire d'étude (20 individus contactés), dont certaines entités à proximité de la gare de péage. Dans le cadre du projet de réfection, ces habitats pourront être préservés par l'intermédiaire de mise en défens mais ne sont pas directement concernés par le projet.

## VII.3 Synthèse globale des contraintes et analyse préliminaire des impacts

Le tableau suivant présente, pour chaque groupe l'intérêt écologique de l'aire d'étude ainsi que les contraintes écologiques et réglementaires potentielles associées.

| Synthèse des contraintes relevées sur l'aire d'étude   |   |  |
|--|---|--|
| Groupe <sup>2</sup>  | Contrainte réglementaire potentielle  | Contrainte écologique <sup>3</sup>   |
| <b>Flora</b>   |   |  |
| Aucune espèce remarquable  | Aucune espèce protégée  | négligeable, aucune espèce remarquable à proximité de la gare de péage. Présence d'espèces exotiques à caractère envahissant |
| <b>Milieux naturels</b>  |   |  |
| Absence d'habitats remarquables à proximité de la gare de péage.   |   |  |
| Boisements de feuillus   | Dossier de défrichement (en fonction de la surface, demande au cas par cas). Ne concerne pas ce projet de faible ampleur. | Négligeable à moyenne, les enjeux moyens sont situés en retrait par rapport à la gare de péage.                              |
| <b>Oiseaux</b>   |   |  |
| Ensemble des cortèges d'espèces communes   | Protection des individus et de leurs habitats - Ne concerne pas ce projet de faible ampleur.                              | Faible, espèces nicheuses communes à très communes.  |
| Linotte mélodieuse et Hibou des marais   | Protection des individus et de leurs habitats - Ne concerne pas ce projet de faible ampleur.                              | Moyenne, espèces localisées en retrait par rapport à la gare de péage  |
| <b>Mammifères</b>  |   |  |
| Présence avérée et probable d'espèces communes protégées (Hérisson, Ecreuil) et non protégées (Fouine, etc.) | Protection des individus et de leurs habitats - Ne concerne pas ce projet de faible ampleur.                              | Faible   |
| Présence avérée/potentielle d'espèces protégées remarquables (chauves-souris)                                | Protection des individus et de leurs habitats - Ne concerne pas ce projet de faible ampleur.                              | Moyenne  |
| <b>Amphibiens</b>  |   |  |

<sup>2</sup> En l'état des connaissances à l'issue du pré-diagnostic.

<sup>3</sup> En l'état des connaissances à l'issue du pré-diagnostic.



## Synthèse des contraintes relevées sur l'aire d'étude

| Groupe <sup>2</sup>   | Contrainte réglementaire potentielle  | Contrainte écologique <sup>3</sup>   |
|---|---|--|
| Présence d'un cortège d'espèces communes à très communes          | Protection des individus et de leurs habitats (Rainette méridionale) - Ne concerne pas ce projet de faible ampleur.             | Négligeable pour le Triton palmé et le Crapaud commun et moyenne pour la Rainette méridionale. Toutefois, seul un habitat de repos est localisé à proximité de la gare de péage (boisement) mais n'est pas directement concerné par le projet. |
| Présence de la Rainette méridionale                               |   |  |
| <b>Reptiles</b>   |   |  |
| Cortège de reptiles communs à très communs                        | Protection des individus et de leurs habitats - Ne concerne pas ce projet de faible ampleur.                                    | Faible   |
| <b>Insectes</b>   |   |  |
| Présence d'une espèce remarquable et protégée (Azuré du serpolet) | Protection des individus et de leurs habitats - Les habitats de l'espèce ne sont pas concernés par ce projet de faible ampleur. | Moyenne, milieux à proximité de la gare de péage. Cependant ne sont pas directement concernés par le projet.   |

### VII.3.1 Analyse préliminaire des impacts

Le projet étant de la reprise d'existant dans un contexte fortement artificialisé, cela minimise les impacts potentiels au niveau de l'aire d'étude. En effet, la création de la voie supplémentaire ne présente qu'un élargissement par rapport à l'existant uniquement au niveau de la gare de péage et non sur l'ensemble de la voirie existante ce qui réduit fortement les impacts. De plus, l'emprise de l'élargissement ne présente que des enjeux faibles à négligeables.

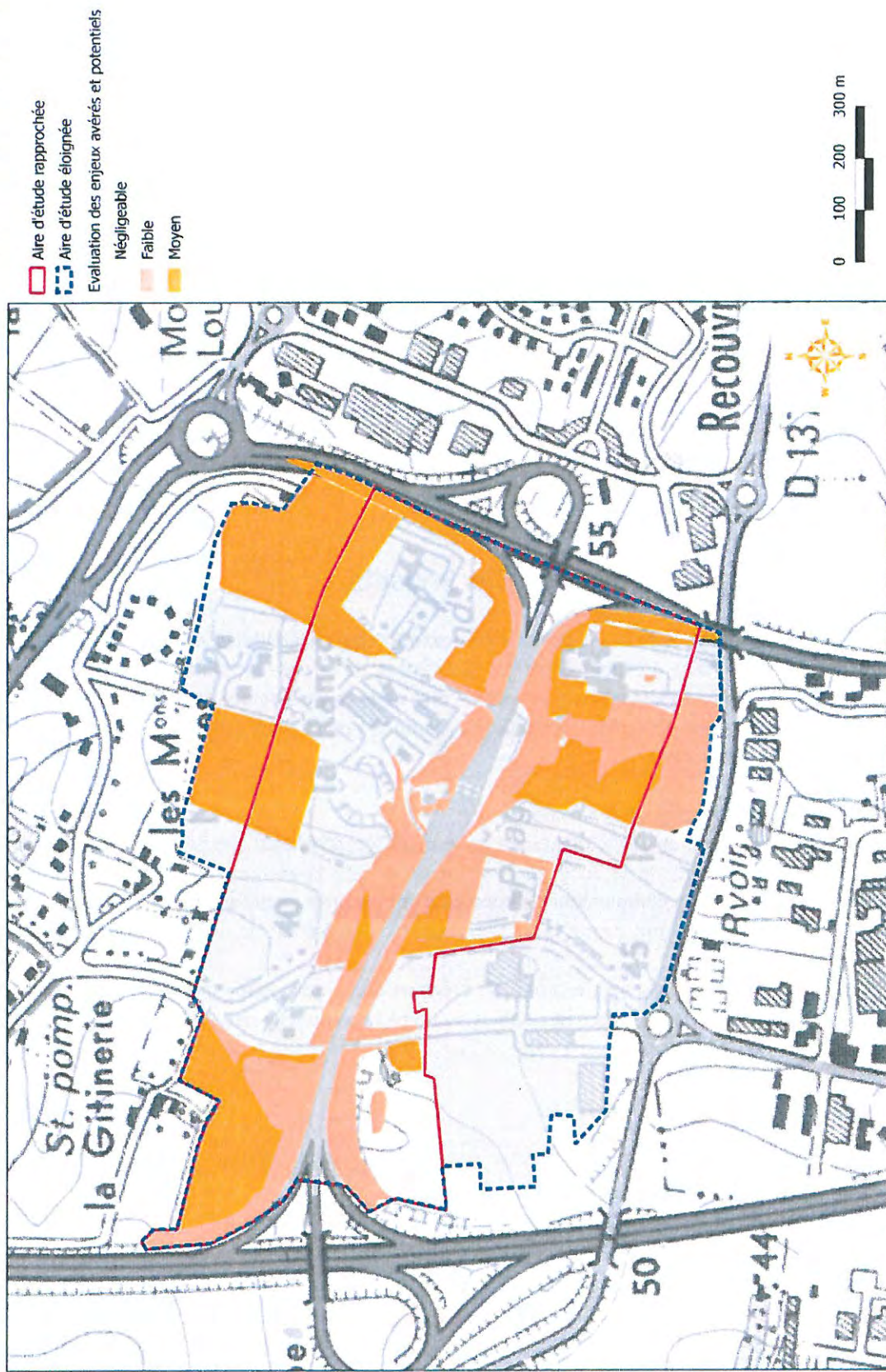
Cependant, deux mesures à prendre en compte :

- Une station d'Azuré du serpolet et une zone qualifiée d'habitat d'espèces est située à proximité (station au sud-ouest) de la zone de création de la voie large mais à une distance suffisante pour éviter tout impact. En complément, la zone pourra être mise en défens en amont des travaux ;
- Les travaux s'effectueront depuis la section courante permettant de réduire l'emprise travaux.

On peut donc conclure sur le fait que le projet de création d'une voie supplémentaire au niveau de la gare de péage ne présente que des impacts négligeables au niveau des milieux naturels, de la flore et de la faune recensés au niveau de l'aire d'étude.

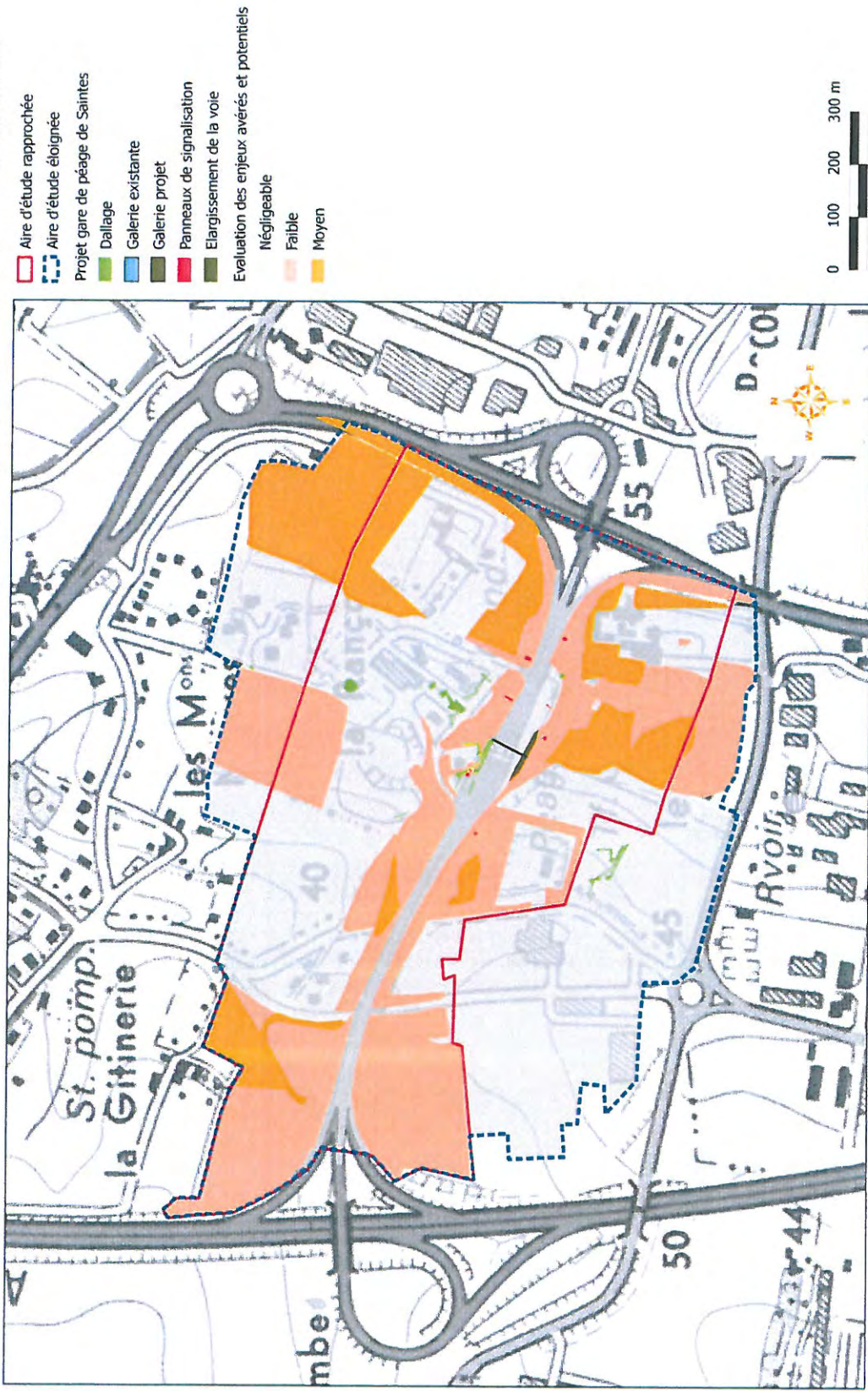
☞ Les impacts du projet au niveau de la faune et de la flore sont qualifiés de négligeables

Opération de modernisation de la gare de péage de Saintes sur l'Autoroute A10  
Etudes environnementales, milieux naturels, inventaires faune-flore, état initial

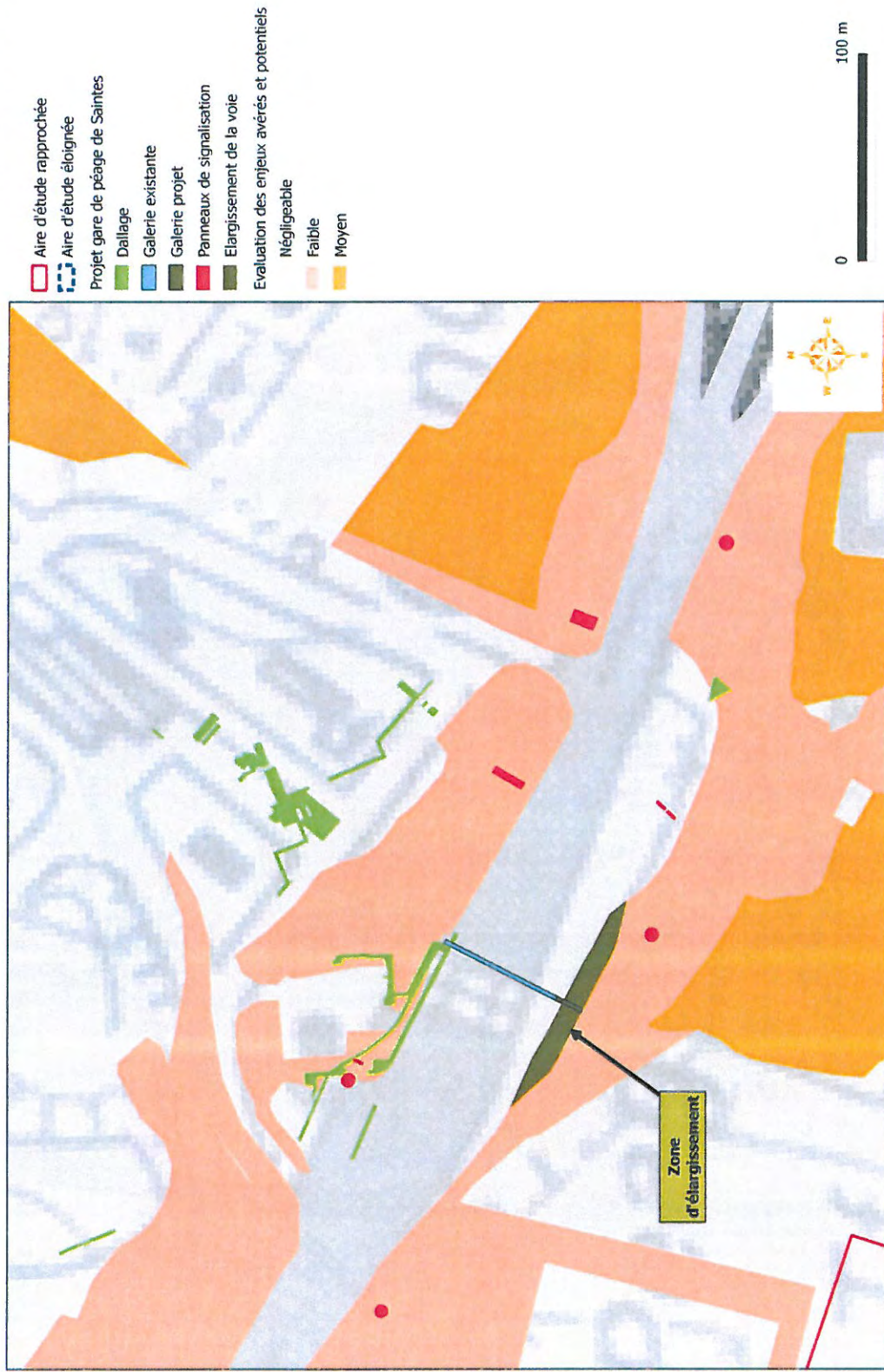


Source: Atlas de l'impact environnemental de l'opération de modernisation de la gare de péage de Saintes sur l'Autoroute A10 - Juin 2011 - Cartographie Bat'ope 2011

Opération de modernisation de la gare de péage de Saintes sur l'Autoroute A10  
Etudes environnementales, milieux naturels, inventaires faune-flore, état initial



Opération de modernisation de la gare de péage de Saintes sur l'Autoroute A10  
Etudes environnementales, milieux naturels, inventaires faune-flore, état initial



# Annexes

## Annexe 1. Liste des espèces végétales recensées au sein de l'aire d'étude

### Liste de la flore contactée sur l'aire d'étude

| Nom scientifique   | Nom vernaculaire                                    |
|--|---|
| <i>Acer campestre</i>  | Érable champêtre, Acérais                           |
| <i>Acer monspessulanum</i> L., 1753  | Érable de Montpellier, Agas, Azerou                 |
| <i>Acer platanoides</i> L., 1753   | Érable plane, Plane                                 |
| <i>Achillea millefolium</i> L., 1753   | Achillée millefeuille, Herbe au charpentier         |
| <i>Ajuga reptans</i> L., 1753  | Bugle rampante, Consyre moyenne                     |
| <i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817                                   | Orchis pyramidal                                    |
| <i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753  | Flouve odorante                                     |
| <i>Aphanes arvensis</i> L., 1753   | Alchémille des champs, Apane des champs             |
| <i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop., 1772   | Arabette poilue, Arabette hérissée                  |
| <i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800   | Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules |
| <i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl subsp. <i>elatius</i> | Avoine élevée                                       |
| <i>Arum italicum</i>   | Gouet d'Italie                                      |
| <i>Bellis perennis</i> L., 1753  | Pâquerette  |
| <i>Bromus erectus</i> Huds., 1762  | Brome érigé   |
| <i>Bromus sterilis</i> L., 1753  | Brome stérile                                       |
| <i>Bromus</i> sp.  | Brome   |

## Liste de la flore contactée sur l'aire d'étude

| Nom scientifique   | Nom vernaculaire                                       |
|--|--|
| <i>Bryonia cretica subsp. dioica</i> (Jacq.) Tutin, 1968 | Racine-vierge  |
| <i>Buxus sempervirens</i> L., 1753                       | Buis commun, Buis sempervirent                         |
| <i>Carex divisa</i> Huds., 1762                          | Laïche divisée   |
| <i>Carex flacca</i> Schreb., 1771                        | Laïche glauque   |
| <i>Carex hirta</i> L., 1753                              | Laïche hérissée  |
| <i>Carex ovalis</i> Gooden., 1794                        | Laïche des lièvres, Laïche Patte-de-lièvre             |
| <i>Carex spicata</i> Huds., 1762                         | Laïche en épi  |
| <i>Carpinus betulus</i> L., 1753                         | Charme, Charmille                                      |
| <i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816                   | Céraiste commune                                       |
| <i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772                  | Cirse des champs, Chardon des champs                   |
| <i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten. subsp. <i>vulgare</i> | Cirse lancéolé   |
| <i>Clematis vitalba</i> L., 1753                         | Clématite des haies, Herbe aux gueux                   |
| <i>Cornus sanguinea</i> L., 1753                         | Cornouiller sanguin                                    |
| <i>Cotoneaster</i> Medik., 1789 sp.                      |  |
| <i>Dactylis glomerata</i> L., 1753                       | Dactyle aggloméré                                      |
| <i>Daucus carota</i> L., 1753                            | Carotte sauvage  |
| <i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753                        | Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage |
| <i>Erigeron canadensis</i> L., 1753                      | Conyze du Canada                                       |
| <i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789              | Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue               |
| <i>Eryngium campestre</i> L., 1753                       | Chardon Roland, Panicaud champêtre                     |
| <i>Eryngium campestre</i> L., 1753                       | Chardon Roland, Panicaud champêtre                     |

## Liste de la flore contactée sur l'aire d'étude

| Nom scientifique                                  | Nom vernaculaire   |
|---|--|
| <i>Fragaria vesca</i> L., 1753                    | Fraisier sauvage, Fraisier des bois                      |
| <i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753                | Frêne élevé, Frêne commun                                |
| <i>Geranium dissectum</i> L., 1755                | Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées          |
| <i>Geranium molle</i> L., 1753                    | Géranium à feuilles molles                               |
| <i>Geum urbanum</i> L., 1753                      | Benoîte commune, Herbe de saint Benoît                   |
| <i>Glechoma hederacea</i> L., 1753                | Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre              |
| <i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813       | Gymnadénie moucheron, Orchis moucheron, Orchis moustique |
| <i>Hedera helix</i> L., 1753                      | Lierre grimpant  |
| <i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973  | Picride fausse Vipérine                                  |
| <i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826 | Orchis bouc  |
| <i>Holcus lanatus</i> L., 1753                    | Houlque laineuse, Blanchard                              |
| <i>Hypericum perforatum</i> L., 1753              | Millepertuis perforé                                     |
| <i>Iris foetidissima</i> L., 1753                 | Iris fétide, Iris gigot, Glaïeul puant                   |
| <i>Juglans regia</i> L., 1753                     | Noyer commun, Calottier                                  |
| <i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828         | Knautie des champs                                       |
| <i>Lamium purpureum</i> L., 1753                  | Lamier pourpre, Ortie rouge                              |
| <i>Laurus nobilis</i> L., 1753                    | Laurier-sauce  |
| <i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779            | Marguerite commune                                       |
| <i>Linaria repens</i> (L.) Mill., 1768            | Linaire rampante   |
| <i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb. | Mouron rouge   |
| <i>Malva sylvestris</i> L., 1753                  | Mauve sylvestre, Grande mauve                            |



## Liste de la flore contactée sur l'aire d'étude

| Nom scientifique                            | Nom vernaculaire  |
|---|---|
| <i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762    | Luzerne tachetée  |
| <i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792        | Menthe à feuilles rondes                                      |
| <i>Myosotis</i> sp.                         | Myosotis  |
| <i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762           | Ophrys abeille  |
| <i>Orchis anthropophora</i> (L.) All., 1785 | Orchis homme pendu, Acéras homme pendu, Porte-Homme, Pantine, |
| <i>Origanum vulgare</i> L., 1753            | Origan commun   |
| <i>Plantago lanceolata</i> L., 1753         | Plantain lancéolé   |
| <i>Poa annua</i> L., 1753                   | Pâturin annuel  |
| <i>Poa pratensis</i> L., 1753               | Pâturin des prés  |
| <i>Populus alba</i> L., 1753                | Peuplier blanc  |
| <i>Potentilla reptans</i> L., 1753          | Potentille rampante, Quintefeuille                            |
| <i>Prunella vulgaris</i> L., 1753           | Herbe Catois  |
| <i>Quercus ilex</i> L., 1753                | Chêne vert  |
| <i>Quercus robur</i> L., 1753               | Chêne pédonculé   |
| <i>Ranunculus acris</i> L., 1753            | Bouton d'or   |
| <i>Ranunculus ficaria</i> L., 1753          | Ficaire printanière, Ficaire                                  |
| <i>Ranunculus parviflorus</i> L., 1758      | Renoncule à petites fleurs                                    |
| <i>Ranunculus repens</i> L., 1753           | Renoncule rampante  |
| <i>Reseda lutea</i> L., 1753                | Réséda jaune, Réséda bâtard                                   |
| <i>Rubus fruticosus</i> L., 1753            | Ronce de Bertram, Ronce commune                               |
| <i>Sanguisorba minor</i> Scop., 1771        | Petite Pimprenelle  |



## Liste de la flore contactée sur l'aire d'étude

| Nom scientifique  | Nom vernaculaire                     |
|---|--------------------------------------|
| <i>Sherardia arvensis</i> L., 1753  | Rubéole des champs, Gratteron fleuri |
| <i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet, 1982 | Compagnon blanc, Silène des prés     |
| <i>Solanum dulcamara</i> L., 1753   | Douce amère, Bronde                  |
| <i>Sonchus arvensis</i> L., 1753  | Laiteron des champs                  |
| <i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769                                      | Laiteron épineux                     |
| <i>Taxus baccata</i> L., 1753   | If à baies                           |
| <i>Ulmus minor</i> Mill., 1768  | Petit orme                           |
| <i>Urtica dioica</i> L., 1753   | Ortie dioïque, Grande ortie          |
| <i>Verbascum thapsus</i> L., 1753   | Molène bouillon-blanc                |
| <i>Vicia sativa</i> L., 1753  | Vesce cultivée                       |
| <i>Vulpia</i> C.C.Gmel., 1805 sp.   |                                      |

## Annexe 2. Liste des espèces oiseaux recensées au sein de l'aire d'étude

### Liste des espèces d'oiseaux contactées au sein de l'aire d'étude

| Noms vernaculaires    | Noms scientifiques   | Protection nationale | Liste rouge Europe               | Liste rouge France niches | Directive Oiseaux | Code Directive Oiseaux | Liste rouge Poitou-Charentes niches | Espèces déterminantes Poitou-Charentes niches | Espèces déterminantes Charente-Maritime niches |
|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------------------|---------------------------|-------------------|------------------------|-------------------------------------|---|--|
| Accenteur mouchet     | Prunella modularis   | Art. 3               | Statut de conservation favorable | Préoccupation mineure     |                   |                        |                                     |   |  |
| Bergeronnette grise   | Motacilla alba       | Art. 3               | Statut de conservation favorable | Préoccupation mineure     |                   |                        |                                     |   |  |
| Cornelle noire        | Corvus corone        |                      | Statut de conservation favorable | Préoccupation mineure     | An. II-B          |                        |                                     |   |  |
| Etourneau sansonnet   | Sturnus vulgaris     |                      | En déclin                        | Préoccupation mineure     | An. II-B          |                        |                                     |   |  |
| Fauvette à tête noire | Sylvia atricapilla   | Art. 3               | Statut de conservation favorable | Préoccupation mineure     |                   |                        |                                     |   |  |
| Gallinule poule d'eau | Gallinula chloropus  |                      | #N/A                             | Préoccupation mineure     | An. II-B          | A123                   |                                     |   |  |
| Geai des chênes       | Garrulus glandarius  |                      | Statut de conservation favorable | Préoccupation mineure     | Non applicable    |                        |                                     |   |  |
| Hibou des marais      | Asio flammeus        | Art. 3               | Population dégradée              | Vulnérable                | An. I             | A222                   | En danger                           | OUI   | OUI  |
| Huppe fasciée         | Upupa epops          | Art. 3               | En déclin                        | Préoccupation mineure     |                   | A232                   | En déclin                           |   |  |
| Hypolaïs polyglotte   | Hippolaïs polyglotta | Art. 3               | Statut de conservation favorable | Préoccupation mineure     |                   |                        |                                     |   |  |
| Linotte mélodieuse    | Carduelis cannabina  | Art. 3               | En déclin                        | Vulnérable                |                   |                        |                                     |   |  |
| Martinet noir         | Apus apus            | Art. 3               | Statut de conservation favorable | Préoccupation mineure     |                   |                        |                                     |   |  |
| Merle noir            | Turdus merula        |                      | Statut de conservation favorable | Préoccupation mineure     | An. II-B          |                        |                                     |   |  |
| Mésange bleue         | Cyanistes caeruleus  | Art. 3               | Statut de conservation favorable | Préoccupation mineure     |                   |                        |                                     |   |  |
| Mésange charbonnière  | Parus major          | Art. 3               | Statut de conservation favorable | Préoccupation mineure     |                   |                        |                                     |   |  |
| Moineau domestique    | Passer domesticus    | Art. 3               | En déclin                        | Préoccupation mineure     |                   |                        |                                     |   |  |
| Pic épeiche           | Dendrocopos major    | Art. 3               | Statut de conservation favorable | Préoccupation mineure     |                   |                        |                                     |   |  |
| Pic vert              | Picus viridis        | Art. 3               | Population dégradée              | Préoccupation mineure     |                   |                        | A surveiller                        |   |  |
| Pigeon ramier         | Columba palumbus     |                      | Statut de conservation favorable | Préoccupation mineure     | An. II-A          |                        |                                     |   |  |
| Pinson des arbres     | Fringilla coelebs    | Art. 3               | Statut de conservation favorable | Préoccupation mineure     |                   |                        |                                     |   |  |



|  |                         |        |                                  |                       |                |
|--|-------------------------|--------|----------------------------------|-----------------------|----------------|
| Roitelet à triple bandeau  | Regulus ignicapilla     | Art. 3 | Statut de conservation favorable | Préoccupation mineure |                |
| Rougegorge familier  | Erithacus rubecula      | Art. 3 | Statut de conservation favorable | Préoccupation mineure |                |
| Rougequeue noir  | Phoenicurus ochruros    | Art. 3 | Statut de conservation favorable | Préoccupation mineure |                |
| Serin cini   | Serinus serinus         | Art. 3 | Statut de conservation favorable | Préoccupation mineure |                |
| Tourterelle des bois   | Streptopelia turtur     |        | En déclin                        | Préoccupation mineure | Non applicable |
| Tourterelle turque   | Streptopelia decaocto   |        | Statut de conservation favorable | Préoccupation mineure | Non applicable |
| Troglodyte mignon  | Troglodytes troglodytes | Art. 3 | Statut de conservation favorable | Préoccupation mineure | Non applicable |
| Verdier d'Europe   | Carduelis chloris       | Art. 3 | Statut de conservation favorable | Préoccupation mineure | Non applicable |
| <b>Légende</b>   |                         |        |                                  |                       |                |
| <b>Protection nationale</b>  |                         |        |                                  |                       |                |
| Arrêté du 29 octobre 2009 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.   |                         |        |                                  |                       |                |
| I. — Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :  |                         |        |                                  |                       |                |
| — la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;   |                         |        |                                  |                       |                |
| — la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;   |                         |        |                                  |                       |                |
| — la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.  |                         |        |                                  |                       |                |
| II. — Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. |                         |        |                                  |                       |                |
| III. — Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés :  |                         |        |                                  |                       |                |
| — dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 19 mai 1981 ;  |                         |        |                                  |                       |                |
| — dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur dans ces Etats de la directive du 2 avril 1979 susvisée.   |                         |        |                                  |                       |                |
| I. — Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :  |                         |        |                                  |                       |                |
| — la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;   |                         |        |                                  |                       |                |
| art4   |                         |        |                                  |                       |                |

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Légende                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>— la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;</li> <li>— la perturbation intentionnelle des oiseaux pour autant qu'elle remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.</li> </ul>   |
|                               | <p>II. — Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 19 mai 1981 ;</li> <li>— dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur dans ces Etats de la directive du 2 avril 1979 susvisée.</li> </ul> |
| Liste rouge Europe            | BirdLife International, 2004. Birds in Europe: population estimates, trends and conservation status. Cambridge, UK: BirdLife International. (BirdLife Conservation Series N° . 12).   |
| Liste rouge France nicheurs   | UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. Dossier électronique ( <a href="http://www.uicn.fr/Liste-rouge-oiseaux.html">http://www.uicn.fr/Liste-rouge-oiseaux.html</a> )   |
| Liste rouge France migrateurs | UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. Dossier électronique ( <a href="http://www.uicn.fr/Liste-rouge-oiseaux.html">http://www.uicn.fr/Liste-rouge-oiseaux.html</a> )   |
| Liste rouge France hivernants | UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. Dossier électronique ( <a href="http://www.uicn.fr/Liste-rouge-oiseaux.html">http://www.uicn.fr/Liste-rouge-oiseaux.html</a> )   |
| Directive Oiseaux             | Directive européenne 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen  |
| An. I                         | espèces devant faire l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.   |
| An. II-A                      | espèces pouvant être chassées dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.   |
| Liste rouge mondiale          | Liste rouge mondiale selon: <a href="http://www.iucnredlist.org/">http://www.iucnredlist.org/</a>   |